

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 22 novembre 2019

Délibération N°19SP-2205

Objet	Orientations budgétaires 2020
--------------	-------------------------------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de donner acte** de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020, sur lequel le Conseil régional a débattu.

Strasbourg le 22 novembre 2019,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean ROTTNER". The signature is stylized and cursive.

Jean ROTTNER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONJONCTURE ET RECETTES - ENTRE OPTIMISME ET INCERTITUDE.....	3
I. Une conjoncture économique globalement moins favorable en 2019 et 2020, qui pourrait peser sur le rythme de progression de nos recettes.....	3
1. Une conjoncture mondiale paradoxale, entre optimisme des prévisions et incertitudes géopolitiques majeures.....	3
2. Une conjoncture nationale moins favorable qu'en 2018 et 2019 qui pourrait peser sur les recettes.....	4
3. Une conjoncture régionale qui s'améliore.....	5
II. En 2020, les recettes sont affectées par la perte de la compétence apprentissage et marquées par une double incertitude relative au rythme de la croissance et aux dispositions de la future Loi de finances initiale.....	7
1. Remarques générales : une diminution prévisible des recettes de fonctionnement, une progression limitée des recettes d'investissement.....	7
2. Après une année 2019 de stabilisation, la réforme de l'apprentissage vient modifier l'architecture des ressources régionales.....	7
3. Une fiscalité régionale plutôt dynamique mais sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux.....	10
PARTIE 2 : DES FONDAMENTAUX SOLIDES.....	15
I. Une évolution des ratios due à la structure du budget et à la dynamique des dépenses de mobilité.....	15
1. La réforme de l'apprentissage, au-delà de ses effets négatifs sur les recettes, impacte négativement les ratios.....	15
2. Des engagements financiers majeurs pris dans le cadre des plans nationaux pour l'emploi et les compétences (PIC-PACTE).....	15
3. Le rythme de mobilisation des fonds européens affecte également les ratios budgétaires	16
4. La qualité de la gestion pratiquée permet, toutes choses égales par ailleurs, de consolider encore nos fondamentaux financiers.....	17
5. Le poids et les dynamiques spécifiques des dépenses prévues au titre de la mobilité invitent à conduire une réflexion sur la mise en place d'un budget annexe.....	18
II. Des efforts en fonctionnement pour favoriser une politique d'investissement volontariste ..	19
1. La Région Grand Est a des fondamentaux financiers solides.....	19
2. Des efforts en fonctionnement depuis 2016, prolongés et accentués sur l'exercice 2020 ..	19

3.	Une politique d'investissement qui s'appuie sur une programmation ambitieuse	20
III.	Les ambitions de la Région et le contexte favorable sur les marchés financiers justifient un recours à l'emprunt pour soutenir nos efforts d'investissement	21
1.	La dette et sa charge financière demeurent maîtrisées	21
2.	La Région anticipe pour avoir la meilleure visibilité sur les projets importants, notamment d'investissement, à venir et les voies de financement adaptées.....	25
PARTIE 3 : UNE ACTION RESOLUE ET ORGANISEE.....		27
I.	Réussir la transition écologique et créer les conditions d'un développement véritablement durable	27
1.	Par des aides plus nombreuses au service de la transition écologique dans tous les secteurs	27
2.	Par une intervention forte au titre des enjeux Eau et Biodiversité	27
3.	Par une action ambitieuse pour réussir la transition énergétique	28
4.	Par l'inscription du développement durable dans toutes les politiques de la Région.....	29
II.	Accompagner les transitions économique et numérique pour les mettre au service du dynamisme de notre territoire.....	30
1.	Une économie en transition : la révolution numérique au service des territoires et des habitants.....	30
2.	Préparer au marché de l'emploi d'aujourd'hui et de demain : une offre d'orientation et de formation pour tous	31
3.	Valoriser les atouts du territoire : agriculture, filières innovantes, culture, tourisme et ouverture internationale du Grand Est constituent les clefs d'un développement économique de long terme	32
III.	Assurer la cohésion sociale et territoriale du Grand Est	42
1.	Entretien et densifier le réseau de transport régional au service de l'ensemble des habitants et des usagers du Grand Est.....	42
2.	Investir davantage l'exigence d'équité territoriale	46
3.	Vers un nouveau modèle d'accompagnement des territoires dans leur développement ...	48
4.	Donner des clés d'avenir à la jeunesse du Grand Est.....	49
5.	Promouvoir l'engagement citoyen et le vivre ensemble	50
ANNEXE 1 – Les Ressources Humaines en Région Grand Est.....		51

PARTIE 1 : CONJONCTURE ET RECETTES - ENTRE OPTIMISME ET INCERTITUDE

I. Une conjoncture économique globalement moins favorable en 2019 et 2020, qui pourrait peser sur le rythme de progression de nos recettes

1. Une conjoncture mondiale paradoxale, entre optimisme des prévisions et incertitudes géopolitiques majeures

1.1. Des prévisions qui demeurent optimistes

En dépit du ralentissement du commerce mondial actuellement constaté, le consensus s'établit à ce stade autour d'une prévision de croissance mondiale de 3,4% en 2020, légèrement supérieure au rythme attendu pour 2019 (3,2%).

Croissance du PIB réel *Glissement annuel en %*

	2018	2019	2020
Monde	3,5	3,2	3,4
Zone Euro	1,8	1,2	1,4
Allemagne	1,5	0,7	1,2
France	1,6	1,3	1,3
Italie	0,7	0,0	0,6
Royaume-Uni	1,4	1,2	1,0
Etats-Unis	2,9	2,8	2,3
Brésil	1,1	1,4	2,3
Chine	6,6	6,2	6,0
Japon	0,8	0,7	0,6

Source : OCDE – Mai 2019

Les différences de taux de croissance persistent cependant entre les grandes puissances économiques, au profit des grands émergents (Chine, Inde) et des Etats-Unis. Pour la France et la zone euro, le taux de croissance attendu en 2019 et 2020 est stabilisé à un niveau inférieur à 2017 et 2018.

1.2. Des facteurs d'incertitudes croissants qui pourraient peser sur la croissance dès 2020

De nombreux éléments d'incertitudes pourraient cependant conduire à abaisser ces prévisions dans les prochains mois :

- **Les tensions commerciales**, à l'initiative des Etats-Unis, se traduisant par un relèvement des droits de douane, notamment vis-à-vis de la Chine mais également de leurs partenaires européens ;
- **Les tensions géopolitiques**, en particulier au Moyen-Orient, qui ont déjà conduit à une nette hausse du prix du baril en septembre 2019, même si le cours actuel se situe très en dessous de celui constaté à la même période en 2018 (à 80 euros le baril en septembre 2018), contre 60 environ à fin septembre 2019 ;

- **Le sort du Brexit**, le nouveau Premier Ministre britannique, Boris Johnson, ayant annoncé que le Royaume-Uni quitterait, avec ou sans accord, l'Union Européenne le 31 octobre prochain ;
- **La question budgétaire italienne**, la perspective de l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif à l'encontre de l'Italie compte tenu de la dette supportée par le pays (plus de 134 % du PIB), en fonction des décisions prises par le futur gouvernement italien dans le cadre de son budget 2020, étant susceptible de provoquer une nouvelle crise de la zone euro.

Le scénario d'un léger rebond de la croissance mondiale, et d'une stabilité en France et dans la zone euro, en 2020, demeure donc relativement fragile.

1.3. Des risques de ralentissement au sein de la zone euro

En zone euro, au-delà des risques attachés au Brexit, la faiblesse de la croissance de l'Allemagne, premier partenaire commercial de la France, doit être relevée. Une récession (deux trimestres consécutifs de contraction de l'activité) est attendue au troisième trimestre 2019, les prévisions de croissance pour l'Allemagne s'établissant entre 0,5 % et 0,6 % pour cette année. En 2020, la croissance allemande resterait inférieure à son rythme moyen des dernières années, à 1,2%.

2. Une conjoncture nationale moins favorable qu'en 2018 et 2019 qui pourrait peser sur les recettes

2.1. Une croissance stable en 2020

La croissance se stabiliserait en France à hauteur de 1,3 à 1,4 % en 2020. La Banque de France, dans sa dernière projection publiée en juin 2019, a toutefois révisé à la baisse de 0,1 point ses prévisions de croissance pour 2019 et 2020, du fait en particulier d'un environnement international moins porteur. De leur côté, les économistes envisagent de leur côté une croissance moyenne de 1,2 % pour l'an prochain en France (source : Les échos – Edition du 19 août 2019).

2.2. Le dynamisme maintenu de la demande intérieure, soutenue par les mesures de redistribution, la baisse du chômage et une inflation modérée

Le dynamisme de sa demande intérieure constitue un atout pour l'économie française, moins dépendante du commerce international que certains de ses voisins (l'Allemagne en tête).

La demande intérieure demeure le premier moteur de la croissance, même si les gains de pouvoir d'achat obtenus par les ménages français tardent à se faire sentir sur la consommation. Ces derniers ont semblé en effet privilégier dans un premier temps l'épargne de précaution, près des deux tiers du supplément de pouvoir d'achat ayant en effet été affecté à l'épargne. La Banque de France estime toutefois que 2019 devrait constituer un point haut en termes de taux d'épargne, et table sur un recul du taux d'épargne en 2020 et 2021, un regain de consommation venant donc soutenir la croissance sur ces deux années.

Le taux de chômage s'établit à 8,5 % au second trimestre 2019, en léger recul pour le troisième trimestre consécutif. En matière d'inflation, une baisse a été constatée en 2019, avec une inflation de l'ordre de 1,3 % en 2019, contre 2,1 % l'année précédente, en lien avec la baisse des prix du pétrole depuis son pic de mi-2018. La Banque de France estime que l'inflation devrait être stable en 2019 et 2020 (1,3 - 1,5 %)

Banque de France - Synthèse des Projections pour la France

	2016	2017	2018	2019 (projection)	2020 (projection)
PIB réel	1,0	2,4	1,7	1,3	1,4
Taux de chômage (% de la population active)	10,1	9,4	9,1	8,6	8,3
Inflation	0,3	1,2	2,1	1,3	1,3

Source : Banque de France - Projections économiques France, Juin 2019.

3. Une conjoncture régionale qui s'améliore

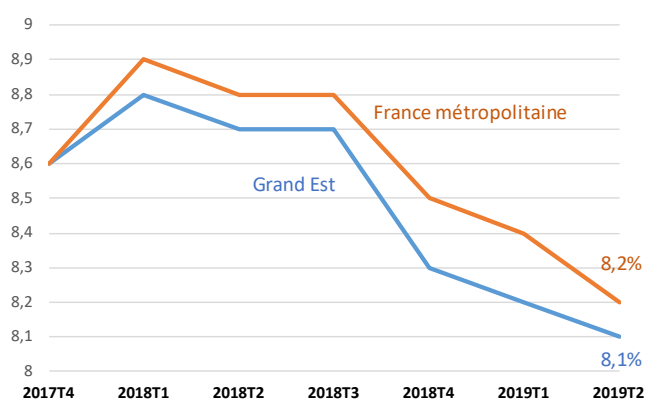
3.1. Un territoire qui continue de démontrer son attractivité pour les investisseurs

Territoire ouvert, à cheval entre l'Île de France et le cœur économique de l'Europe, la Région Grand Est continue de démontrer son attractivité pour les investisseurs étrangers. Elle était, en 2018, la cinquième région d'accueil des Investissements directs étrangers (IDE)^[1]. En 2017 et 2018 les IDE ont permis le maintien ou la création de près de 5 300 emplois. 23% sont réalisés par des investisseurs allemands qui constituent les premiers pourvoyeurs d'IDE en Grand Est.

3.2. Le redressement de l'économie régionale

De nombreux indicateurs permettent d'observer le récent redressement de l'économie régionale faisant suite au choc économique de 2008, particulièrement impactant pour le Grand Est.

Le taux de chômage



Identique en fin d'année 2017, le taux de chômage régional est actuellement 0,1 point inférieur au taux national.

Cette différence est le résultat d'une baisse plus prononcée du taux de chômage en Région Grand Est sur les deux dernières années.

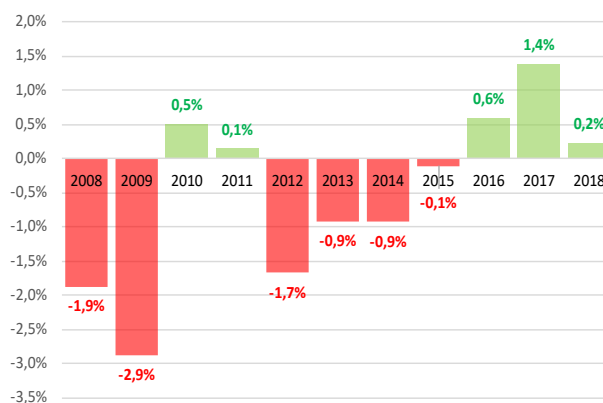
[1] Bilan des investissements internationaux en France en 2018, Business France

L'emploi salarié de la sphère marchande

Le principal effet de la crise de 2008 sur l'économie régionale aura été les nombreuses destructions d'emplois salariés.

Cependant, depuis trois ans maintenant le nombre d'emplois salariés en région est reparti à la hausse. Les premières observations trimestrielles démontrent par ailleurs que cette tendance devrait se poursuivre en 2019.

Evolution annuelle de l'emploi salarié (sphère marchande)



La démographie des entreprises

Les créations d'entreprises sont particulièrement nombreuses et en progression dans tous les secteurs d'activités, même dans le secteur industriel. Entre 2017 et 2018, les créations d'entreprises ont augmenté de +15%, ce qui représente près de 5 000 créations supplémentaires.

Dans le même temps, les défaillances d'entreprises diminuent systématiquement depuis 4 ans (-16% entre 2014 et 2018) et représentent environ 4 000 défaillances en 2018.

Source: Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Etablissements - Sirene), Banque de France

La conjoncture industrielle

Après une année 2017 caractérisée par une reprise de la production, l'industrie régionale a affiché en 2018 une évolution moins soutenue de son activité mais toujours à la hausse (+1,5% en valeurs). Les entreprises industrielles du Grand Est affichent même en 2018 une croissance de leurs chiffres d'affaires de +1,5 %.

Cette évolution du chiffre d'affaire n'est pas homogène selon les secteurs industriels : le secteur de la fabrication d'équipements électriques et autres machines reste dynamique avec une croissance de +5,7%, tirée par les exportations et qui concerne l'ensemble de ses branches. Quant à la fabrication de matériel de transports, elle est la seule branche industrielle en région à présenter un solde négatif (- 0,3 % de CA), du fait du ralentissement affiché par les équipementiers automobiles.

Source : Banque de France, eurosystème

Les premiers indicateurs de l'année 2019

La dernière étude de conjoncture régionale de l'INSEE publiée en Juillet 2019 intègre des données du début de l'année 2019 et semble confirmer la reprise amorcée depuis l'année 2017.

- L'emploi salarié total du Grand Est s'oriente légèrement à la hausse au premier trimestre 2019 (+ 0,2 %), après une année de stagnation. Cette hausse, portée par le secteur privé, s'avère toutefois inférieure à celle constatée au plan national (+ 0,4 %) ;
- Les exportations progressent de plus de 6,3 % en ce début d'année 2019, après un dernier trimestre 2018 atone.

II. En 2020, les recettes sont affectées par la perte de la compétence apprentissage et marquées par une double incertitude relative au rythme de la croissance et aux dispositions de la future Loi de finances initiale

1. Remarques générales : une diminution prévisible des recettes de fonctionnement, une progression limitée des recettes d'investissement

L'exercice 2020 devrait être marqué notamment par :

Une baisse des recettes de fonctionnement, du fait principalement de la réforme de l'apprentissage, et ce, dans un contexte de relative stabilité des ressources fiscales et des dotations. A noter par ailleurs la progression anticipée (+ 46 M€ entre 2019 et 2020) des recettes liées au Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) et au pacte régional d'investissement dans les compétences, laquelle, conjuguée avec les effets de la réforme de l'apprentissage et l'évolution des inscriptions afférentes aux fonds européens, rendra délicate les comparaisons des prévisions budgétaires de recettes entre 2019 et 2020 ; au total les recettes de fonctionnement pour 2020 devraient s'élever à 2 375,26 millions d'euros en 2020.

Une progression des ressources d'investissement hors fonds européens et emprunt, s'expliquant notamment par la progression anticipée du FCTVA (du fait de dépenses éligibles attendues en forte hausse en 2019 par rapport à 2018), et de recettes prévisionnelles conséquentes en 2020 en matière de Très Haut Débit ; au total les recettes d'investissement – hors emprunt – devraient s'élever à 407, 16 millions d'euros en 2020.

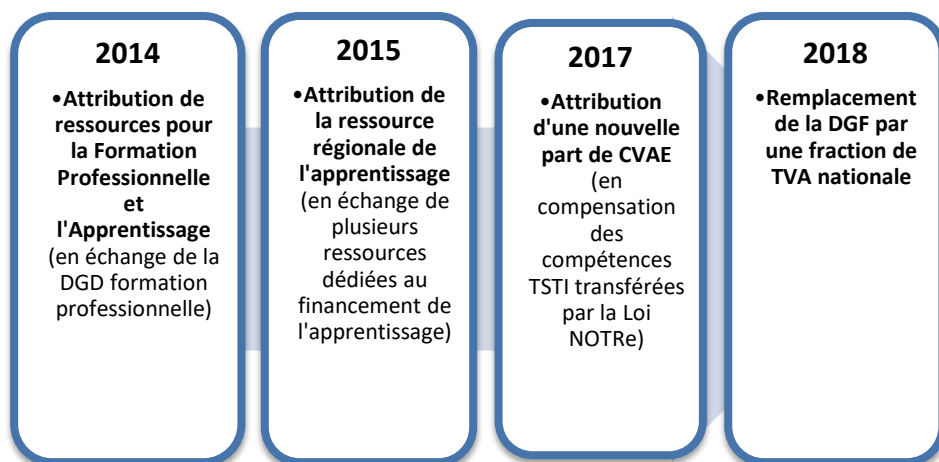
Toutefois, de nombreuses incertitudes entourent encore ces perspectives d'évolution, notamment parce que les recettes attribuées aux Régions à l'issue de la réforme de l'apprentissage sont en cours de détermination ; de manière plus générale, la discussion du Projet de Loi de Finances pour 2020 aura des conséquences certaines mais non chiffrables à ce jour sur le niveau des recettes régionales. Par ailleurs, le dynamisme des recettes fiscales (CVAE, fraction de TVA, taxe sur les certificats d'immatriculation, Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques liée à des parts modulables, etc.) est largement fonction de la conjoncture nationale.

Enfin, suite à la présentation des grandes lignes du PLF 2020 effectuée par le Gouvernement le 26 septembre 2019 devant le Comité des Finances Locales, les Régions savent en particulier qu'elles subiront une nouvelle baisse en 2020 de leur Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et de leur Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations (DTCE).

2. Après une année 2019 de stabilisation, la réforme de l'apprentissage vient modifier l'architecture des ressources régionales

2.1. Des ressources stabilisées en 2019

Comme l'avaient souligné les orientations budgétaires pour 2019, l'année en cours est marquée par une stabilisation du niveau des ressources régionales, après une période fortement impactée par la succession des réformes :



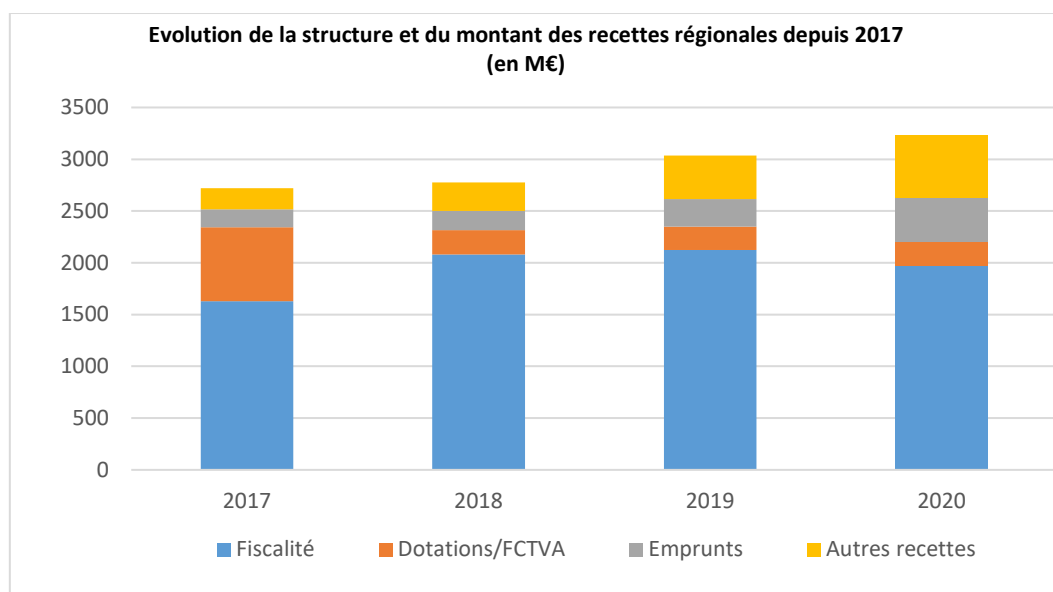
A ces différentes réformes impactant la fiscalité régionale, s'est en outre ajoutée la baisse des dotations subie sur la période 2014-2017, laquelle a représenté une perte cumulée de 136,1 M€ pour la Région.

En conséquence, la structure des ressources régionales a fortement évolué et fait apparaître :

Une dépendance réduite aux dotations : les dotations ne représentent désormais plus que 7 % environ de l'ensemble des ressources régionales (hors revolving), contre 30 % en 2015. Hormis la DRCTP, les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la Dotation Générale de Décentralisation (estimée à 96,1 M€ en 2020) et de la Dotation Régionale pour l'Equipeement Scolaire (évaluée à 64,1 M€ en 2020).

Une autonomie fiscale quasi nulle : toutes les nouvelles ressources attribuées aux Régions l'ont été sans donner la possibilité à ces dernières d'en moduler le taux, soit parce qu'il est fixé par une norme nationale (CVAE), soit parce qu'il s'agit d'un transfert partiel d'une recette fiscale nationale (TVA) :

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue le dernier levier fiscal pouvant être actionné à la hausse par la Région (les tarifs de la TICPE Grenelle correspondant en effet aux tarifs plafonds autorisés par la Loi) : cette dernière représente moins de 6 % des recettes totales estimées de la Région pour 2019.



2.2. Les incidences de la réforme de l'apprentissage

Après cet exercice 2019 de stabilisation, une nouvelle réforme d'envergure va donc affecter le budget régional, à la fois sur les volets dépenses et recettes.

La loi du 5 août 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » entraîne de profondes modifications en matière d'apprentissage, les Régions perdant à cette occasion la majeure partie de leurs compétences dans ce domaine.

Sur le seul plan des ressources régionales, les incidences de la réforme de l'apprentissage peuvent ainsi être synthétisées de la façon suivante (*les montants ci-dessous, y compris ceux pour 2019, constituent des estimations*) :



Les ressources liées la compétences apprentissage devraient donc diminuer à hauteur de 142,8 millions d'euros entre 2019 et 2020. Le montant de 60,8 M€ estimé en 2020 comprend les deux enveloppes prévues par la loi susvisée pour soutenir l'apprentissage (11 M€ de fonds de soutien en fonctionnement pour une modulation du coût au contrat et 15 M€ de fonds de soutien pour une participation aux investissements dans les Centres de Formation des Apprentis), la recette en compensation du versement par la Région des primes aux employeurs d'apprentis pour les contrats signés avant le 31 décembre 2019 (15,8 M€), ainsi que le dispositif de compensation des ressources excédant le financement des charges de l'apprentissage (19 M€).

Il convient toutefois de préciser que de nombreux arbitrages sont encore attendus dans le cadre de cette réforme sur le volet ressources, principalement au niveau de la détermination des montants des compensations attribuées.

2.3. Les autres évolutions envisageables en matière de recettes

Hormis les aspects liés à la réforme de l'apprentissage, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 ne contient pas d'autres modifications majeures en matière de ressources régionales.

Une nouvelle baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) en 2020 a été annoncée lors de la présentation des grandes lignes du projet de loi de finances initiale (LFI) pour 2020, effectuée par le Gouvernement le 26 septembre 2019 devant le Comité des Finances Locales. Pour mémoire, la DCRTP versée à la Région Grand Est, et dont le montant est inscrit en section de fonctionnement, a déjà diminué de 6 M€ en 2017, puis de 2,6 M€ en 2018, et de 3,1 M€ en 2019.

La réforme de la fiscalité directe locale, qui sera inscrite dans le cadre du PLF pour 2020, devrait principalement affecter le bloc communal et les départements : du fait de la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement propose de transférer le produit des taxes foncières départementales vers les communes, et de compenser cette perte par l'attribution aux départements d'une nouvelle fraction d'imposition nationale¹.

Les départements s'inquiètent toutefois d'une telle réforme, alertant sur la disparition de leur unique levier fiscal et sur la sensibilité accrue de leurs recettes à la conjoncture, situation qui caractérise déjà largement les ressources régionales.

Cette réforme de la fiscalité directe locale ne devrait cependant affecter que de façon marginale les ressources régionales : la suppression de la taxe d'habitation impliquera en effet la perte pour les Régions des frais de gestion au titre de cette taxe, perçus depuis 2015. L'Etat envisage de compenser cette perte par l'attribution d'une dotation budgétaire aux Régions, dont le montant resterait ensuite inchangé. Cette solution pourrait cependant être pénalisante à moyen terme, en cas de nouvelle baisse dans les Loi de finances ultérieures, ou en l'absence de revalorisation régulière.

3. Une fiscalité régionale plutôt dynamique mais sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux

3.1. La structure des ressources fiscales ne devrait pas évoluer en 2020

Depuis de la réforme de la fiscalité directe locale (2011) les Régions disposent, à la place de leurs ressources fiscales antérieures (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti et non bâti), de nouvelles ressources composées :

- D'une part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- De la totalité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre et aux équipements de commutation ;
- De dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme :
 - La Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP). Comme indiqué dans le point précédent, cette dotation a été intégrée aux variables d'ajustement depuis 2017, contribuant à une forte diminution du montant versé à ce titre ;
 - Un versement issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

3.2. Un dynamisme de ressources fiscales de plus en plus dépendant de la CVAE

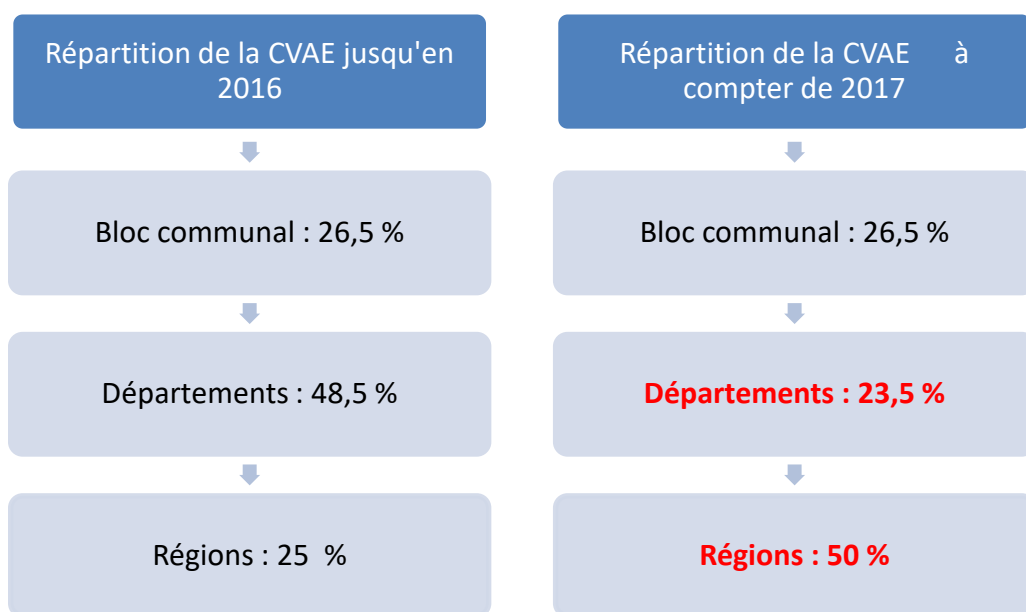
La progression du nouveau panier de ressources fiscales attribué à la Région lors de la réforme de la fiscalité directe locale dépend toutefois uniquement de la CVAE.

¹ Rapport sur la refonte de la fiscalité locale, Mission « Richard-Bur », mai 2018

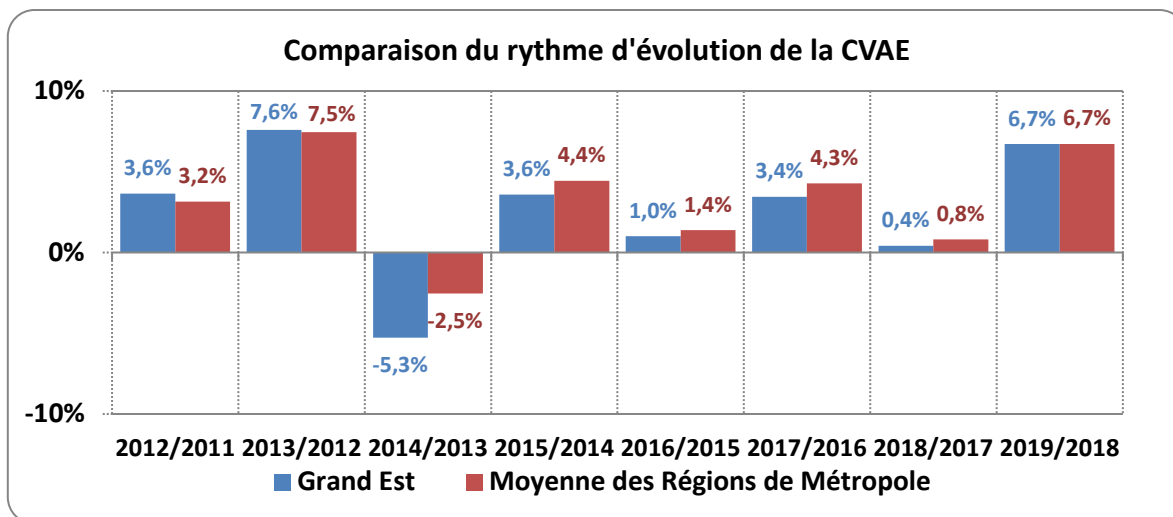
En effet, s'agissant des autres ressources, on constate une absence de dynamisme de l'IFER (la hausse annuelle moyenne de cette recette est inférieure à 0,4 % sur les trois dernières années), et une stabilité du montant versé au titre du FNGIR ; par ailleurs, le montant attribué au titre de la DCRTP diminue depuis 2017 (voir ci-dessus).

La modification de la répartition du produit de CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales intervenue en 2017 pour compenser le transfert de compétences départementales en matière de transports aux Régions, continue d'avoir des conséquences positives pour les ressources régionales.

Ventilation du produit de la CVAE



Elle ne permet toutefois pas aux Régions de récupérer un pouvoir de taux, puisque les taux de CVAE, comme ceux de l'IFER, sont fixés au niveau national. En outre, il convient aussi de rappeler que la CVAE, désormais la principale recette de la Région avec un produit notifié de 662,5 M€ en 2019, demeure une ressource particulièrement délicate à appréhender du fait de sa volatilité, comme le démontrent les évolutions constatées depuis 2011 :



La fermeture programmée de la centrale de Fessenheim, laquelle génère à l'heure actuelle un produit régional de CVAE de l'ordre de 1,7 M€ par an, pourrait d'ailleurs contribuer à rendre encore un peu plus délicate l'anticipation de l'évolution de la ressource de CVAE dans le Grand Est dans les prochaines années.

Pour mémoire, la péréquation s'appuiera l'année prochaine sur l'évolution du nouveau panier fiscal des Régions (c'est-à-dire, la somme des produits liés à la CVAE, à l'IFER, à la DCRTTP et au FNGIR) entre 2011 et 2019, un prélèvement étant effectué sur les Régions dont l'évolution cumulée du nouveau panier fiscal est supérieure à la moyenne, au profit des Régions dont l'évolution cumulée est inférieure à cette même moyenne.

Enfin, la Région demeurera bénéficiaire en 2020 du fonds de péréquation régionale des ressources, pour un montant estimé à ce stade à 21,2 M€.

3.3. La fraction régionale de TVA, une ressource toujours dynamique

Les Régions bénéficient depuis 2018 d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit un produit évalué à 447,5 M€ pour 2019.

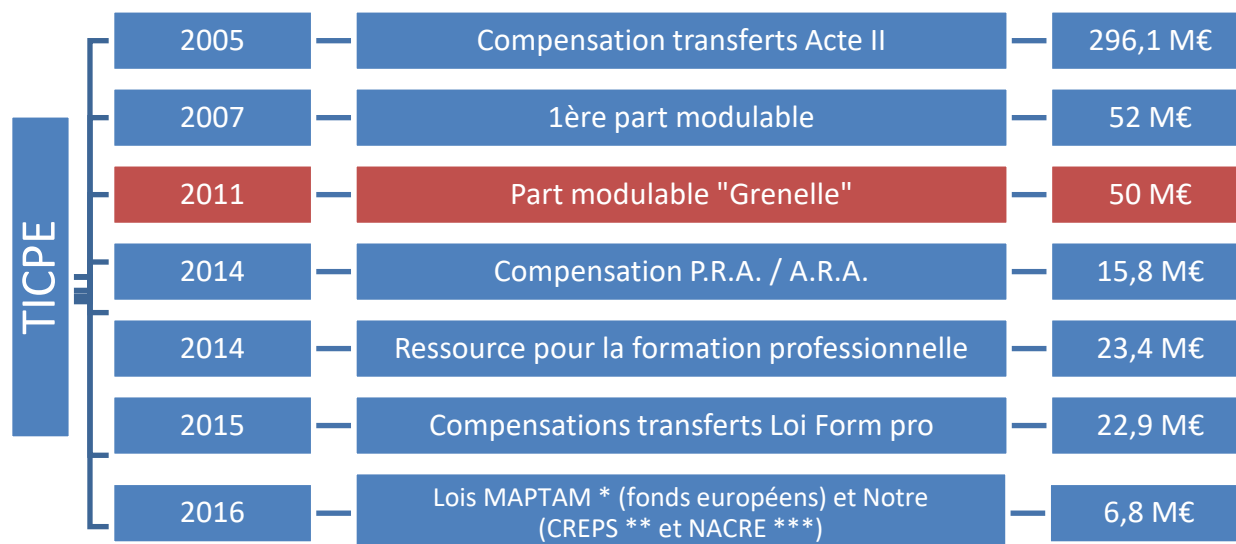
Il convient cependant de rappeler que, contrairement à l'engagement pris en Loi de Finances pour 2017, le fonds de soutien exceptionnel mis en place en 2017, et destiné à soutenir les interventions économiques des Régions, suite au transfert de cette compétence des départements vers les Régions prévu par la Loi NOTRé, n'est pas entré dans la base de calcul de la fraction de TVA. La perte annuelle de ressources pour l'ensemble des Régions s'est ainsi élevée à 450 M€, dont 35,6 M€ pour le Grand Est.

En dépit de cette décision, et même si les Régions ne récupèrent par ailleurs aucun pouvoir de taux avec cette attribution de TVA, cette réforme devrait s'avérer positive pour les Régions, en leur attribuant une ressource plutôt dynamique, la progression de cette fraction de TVA étant estimée à ce stade à 2,5 % pour 2020.

3.4. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), une ressource assez complexe à suivre

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) a été régulièrement mobilisée au cours des dernières années pour compenser les transferts successifs de compétences aux Régions.

Attributions de fractions de TICPE aux Régions



* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

** CREPS = Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport ;

*** NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise.

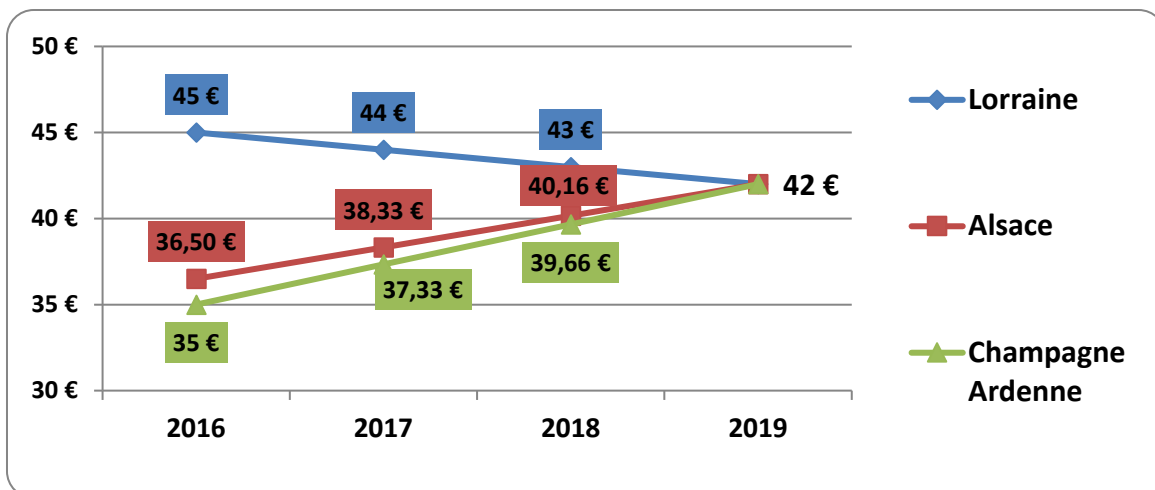
La Région ne dispose généralement d'aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d'une fraction de la ressource de TICPE perçue par l'Etat.

La seule part de TICPE sur laquelle la Région est désormais en mesure de fixer le taux est représentée en rouge dans le graphique précédent : il s'agit de la part modulable dite « Grenelle », destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluviale².

3.5. Après une période de convergence, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation demeure dynamique et la Région retrouve un pouvoir de taux

Lors de la séance plénière du 30 mai 2016, la Région a opté pour une harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculations à compter du 1er janvier 2017 : celle-ci s'est effectuée sur une période de 3 ans, avec un montant cible de 42 € par cheval-vapeur en 2019.

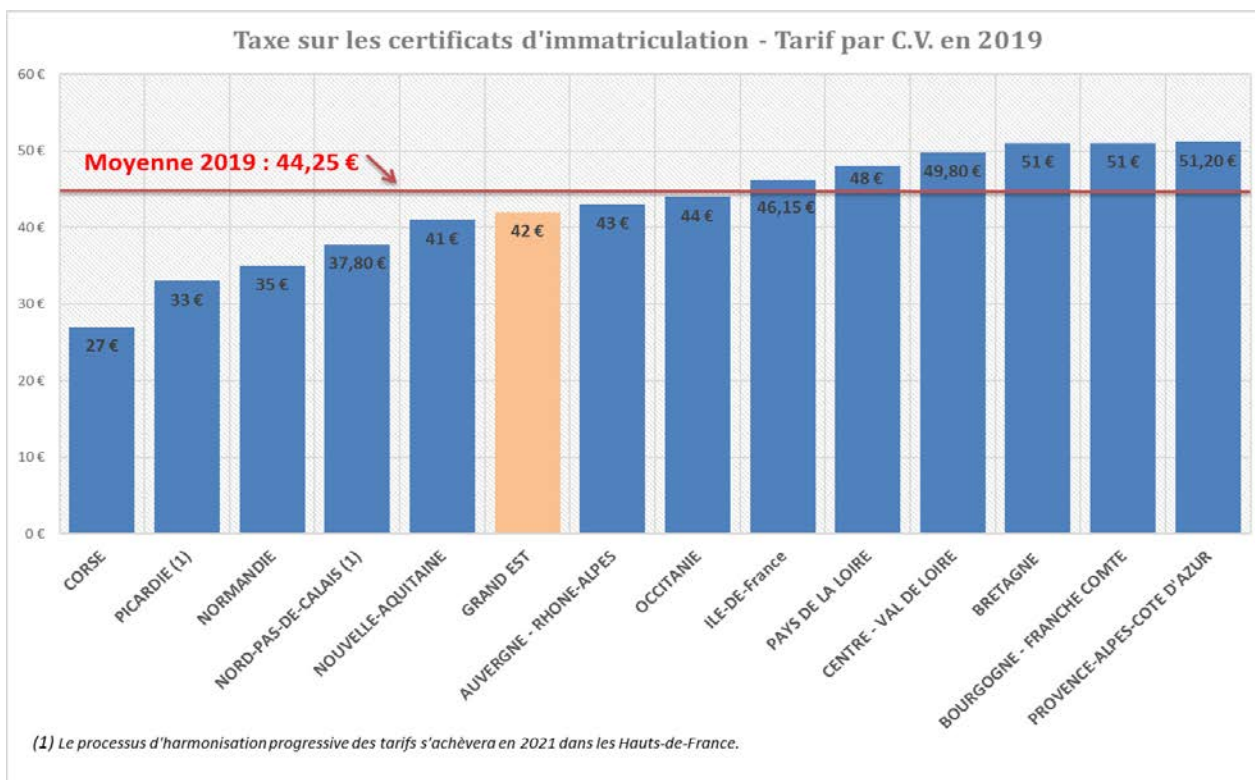
² Articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement



Le processus d'harmonisation est donc achevé en 2019, et le tarif désormais unique sur l'ensemble du territoire régional. La collectivité retrouvera donc en la matière un pouvoir de taux à compter de 2020.

Les tarifs appliqués en 2019 en Grand Est en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation se situent en deçà de la moyenne nationale (44,25 € par cheval-vapeur). Ils sont notablement inférieurs à ceux constatés dans les Régions comme Auvergne-Rhône Alpes, l'Occitanie, l'Île-de-France, Pays de la Loire, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il convient par ailleurs de souligner qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, en cohérence avec son objectif de verdissement de la politique régionale, les véhicules dits propres - c'est-à-dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 – sont totalement exonérés de la taxe sur les certificats d'immatriculation.



PARTIE 2 : DES FONDAMENTAUX SOLIDES

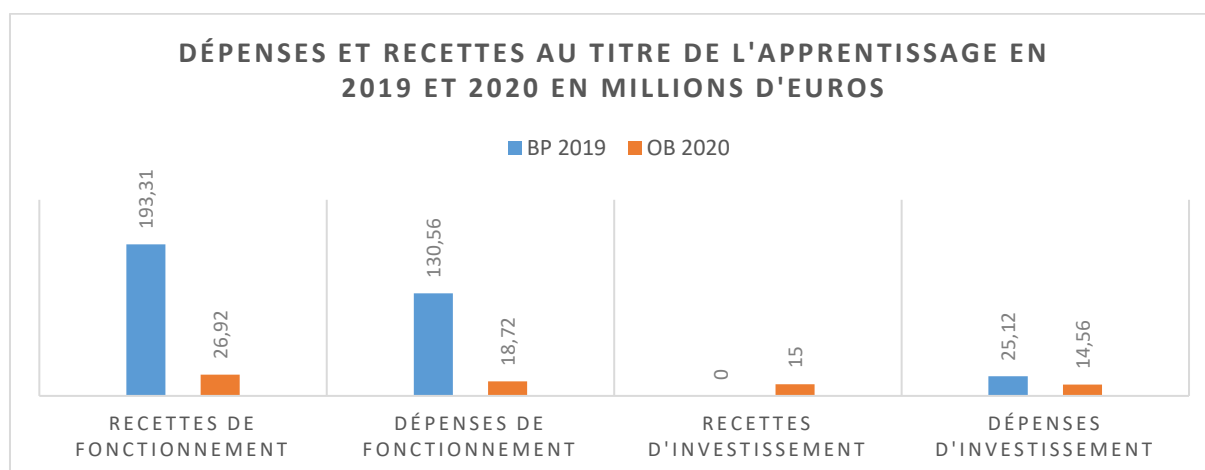
Si les comparaisons entre BP sont rendues difficiles, voire peu pertinentes, par l'évolution en profondeur du cadre réglementaire et de la structure du budget, les fondamentaux financiers de la Région demeurent solides.

I. Une évolution des ratios due à la structure du budget et à la dynamique des dépenses de mobilité

L'évolution des ratios financiers doit être analysée au regard des évolutions du cadre réglementaire et de la structure du budget. En effet, la perte des recettes liées à l'apprentissage, la mise en œuvre du PACTE et du Plan d'investissement dans les compétences, comme la mobilisation croissante des fonds européens, affectent mécaniquement les ratios financiers et expliquent la diminution apparente du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement en 2020.

1. La réforme de l'apprentissage, au-delà de ses effets négatifs sur les recettes, impacte négativement les ratios

La perte de l'essentiel de nos compétences en matière d'apprentissage a un impact négatif sur les recettes de la Région à hauteur de 55,5 millions d'euros en fonctionnement, et modifie la structure de son budget. En effet, les dépenses engagées étant traditionnellement inférieures aux recettes, la réforme entraîne une perte nette de ressources pour la Région et réduit donc le montant de l'épargne brute attendue en 2020.



2. Des engagements financiers majeurs pris dans le cadre des plans nationaux pour l'emploi et les compétences (PIC-PACTE)

Dans la continuité des plans « 500 000 formations supplémentaires » 2016 et 2017, le Plan d'investissement dans les compétences 2018 et le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, lancés à l'initiative de l'Etat, continuent de mobiliser un montant important de ressources et de dépenses régionales.

Comme le montre le tableau plus bas, il faut distinguer à ce titre 2 périodes qui s'équilibrent au final en termes d'impacts sur notre taux d'épargne brute (TEB) : une première période où la Région « fait l'avance » (plus de dépenses régionales que de recettes à percevoir de l'Etat) créant mécaniquement une évolution à la baisse du TEB et une seconde période où la Région « se rembourse » (plus de recettes venant de l'Etat que de dépenses régionales).

PIC 2018 et PACTE 2019-2022	Recettes perçues	Dépenses	Ecart Recettes et Dépenses
2018	17 112 600	7 247 540	9 865 060
2019	46 966 468	57 500 000	- 10 533 532
<i>Sous total recettes perçues et dépenses exécutés</i>	64 079 068	64 747 540	- 668 472
2020	117 000 000	125 500 000	- 8 500 000
2021	161 362 800	170 000 000	- 8 637 200
2022	149 630 646	155 025 600	- 5 394 954
2023	68 362 117	63 300 812	5 061 305
2024	14 251 825	-	14 251 825
2025	3 819 024	-	3 819 024
<i>Sous total recettes et dépenses prévisionnelles</i>	514 426 412	513 826 412	600 000
Total plans	578 505 480	578 573 952	- 68 472

3. Le rythme de mobilisation des fonds européens affecte également les ratios budgétaires

Le Conseil régional assure la gestion déléguée, sous le contrôle de la Commission Européenne, des fonds structurels FEDER, FSE et FEADER. La diminution des inscriptions d'investissement prévues au budget 2020 par rapport au budget primitif 2019 (-33,7 M€), en raison d'une surestimation des crédits FEADER au BP 2019 corrigée lors du budget supplémentaire 2019, contribue mécaniquement à une réduction du rythme de croissance des investissements régionaux.

Réforme de l'apprentissage, PACTE, fonds européens : volumes en jeu

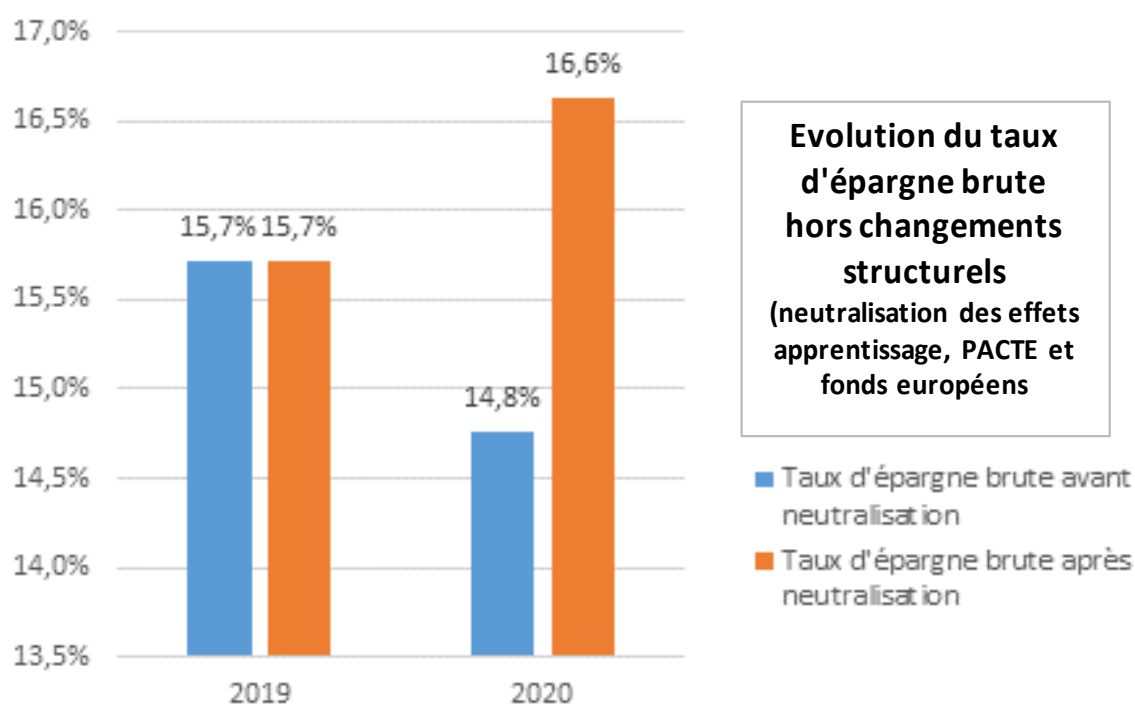
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement		Ecart Recettes - Dépenses		IMPACT Recettes - dépenses 2019/2020		
	BP 2019	OB 2020	BP 2019	OB 2020	BP 2019	OB 2020	Recettes	Dépenses	Solde
PIC/PACTE	71 021 000	117 000 000	71 521 000	125 500 000	- 500 000	-8 500 000	45 979 000	53 979 000	- 8 000 000
Apprentissage	193 311 000	26 924 000	130 563 580	18 720 000	62 747 420	8 204 000	-166 387 000	-111 843 580	-54 543 420
FUE	37 113 911	48 895 710	37 113 911	48 895 710	-	-	11 781 799	11 781 799	-
TOTAL	301 445 911	192 819 710	239 198 491	193 115 710	62 247 420	- 296 000	-108 626 201	- 46 082 781	-62 543 420

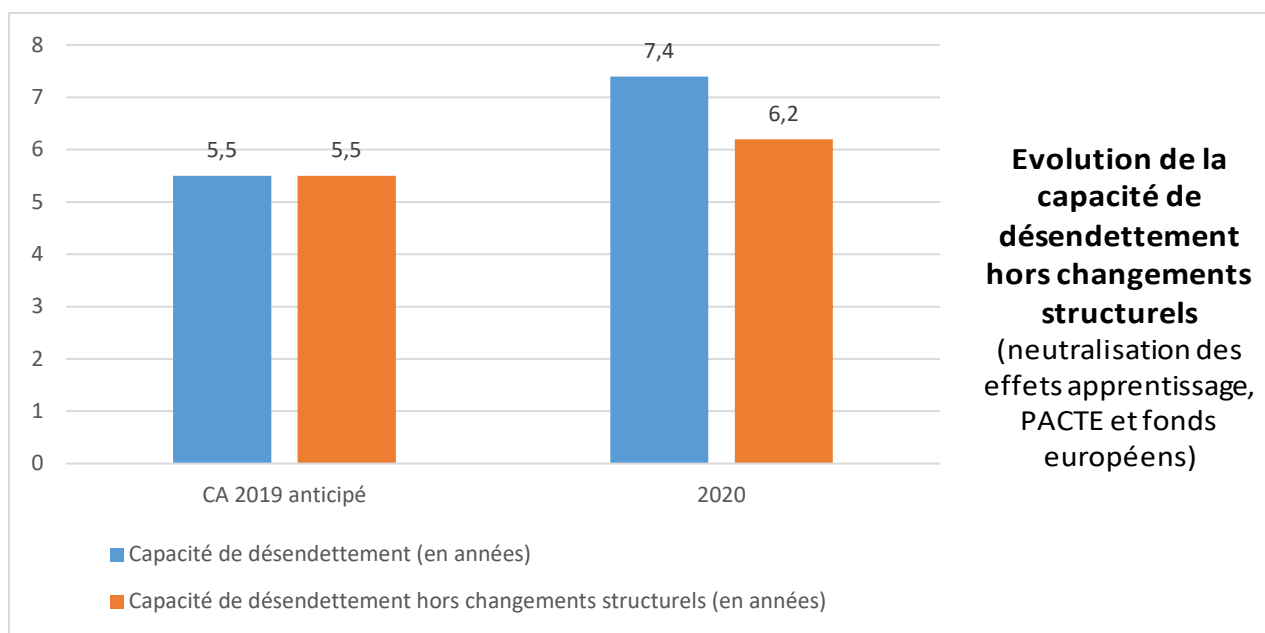
Investissement	Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement		Ecart Recettes - Dépenses		IMPACT Recettes - dépenses 2019/2020		
	BP 2019	OB 2020	BP 2019	OB 2020	BP 2019	OB 2020	Recettes	Dépenses	Solde
PIC/PACTE	-	-	-	- 1 390 000	-	1 390 000	-	- 1 390 000	1 390 000
Apprentissage	-	15 000 000	25 120 000	14 561 000	-25 120 000	439 000	15 000 000	- 10 559 000	25 559 000
FUE	234 111 608	200 358 423	234 111 608	200 358 423	-	-	- 33 753 185	- 33 753 185	-
TOTAL	234 111 608	215 358 423	259 231 608	213 529 423	-25 120 000	1 829 000	- 18 753 185	- 45 702 185	26 949 000

Au total, ces différents enjeux financiers, par l'importance des masses budgétaires mouvementées, affectent en profondeur le cadre budgétaire.

4. La qualité de la gestion pratiquée permet, toutes choses égales par ailleurs, de consolider encore nos fondamentaux financiers

Comme le montre le tableau plus bas, l'effet cumulé de ces évolutions masque la stabilité de nos ratios et la solidité de nos fondamentaux financiers. Après neutralisation de leurs effets, le taux d'épargne brute du budget primitif 2020 apparaît en effet supérieur à celui constaté au budget primitif 2019 et la capacité de désendettement à un niveau approchant celui du BP 2019.





5. Le poids et les dynamiques spécifiques des dépenses prévues au titre de la mobilité invitent à conduire une réflexion sur la mise en place d'un budget annexe

Le volume des dépenses liées à la politique régionale de la mobilité, en particulier du ferroviaire, est considérable. C'est ainsi qu'en 2020 plus de 800 M€ de dépenses de fonctionnement (environ 40% des dépenses totales de fonctionnement) et près de 250 M€ de dépenses en investissement (environ 30% des dépenses totales d'investissement opérationnel) seront proposés au vote.

Ceci est particulièrement prégnant en région Grand Est qui est riche de son réseau d'infrastructures ferroviaires, le plus grand linéaire parmi les nouvelles régions. Celui-ci représente près de 15% du réseau ferroviaire national, alors que le territoire régional ne représente que 10% de la superficie de la France, et que sa population représente seulement 8,5 % de la population nationale. Le maintien et le développement de ce réseau au service de ses habitants constituent donc des sujets fortement dimensionnant pour la collectivité.

Dans cette perspective, 2020 marquera une nouvelle étape importante en matière ferroviaire via une mise à niveau globale des standards d'offre sur l'ensemble du Grand Est (liaisons structurantes Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims, etc.) et la mise en œuvre de nouveaux développements d'offre (liaisons Luxembourg, Réseau Express Métropolitain de Strasbourg, liaisons France-Allemagne, nécessitant un renforcement du parc de matériel et de sa capacité d'emport de voyageurs).

Dans la mesure où ce programme ambitieux concerne des logiques d'investissement de long terme très spécifiques, une réflexion va être menée pour envisager les modalités de mise en place d'un budget annexe « mobilités » à l'horizon du budget 2021.

Dans un souci de transparence financière, ce budget annexe permettrait d'individualiser davantage donc de rendre plus visible l'engagement de la Région dans cette politique régionale centrale. Sa mise en place nécessite, en lien avec la commission des finances du Conseil régional, de mener des études approfondies, qui ont commencé, sur des questions complexes comme le périmètre pertinent à retenir ou la question de la récupération de la TVA acquittée sur les dépenses liées aux services de transports scolaires et interurbains.

II. Des efforts en fonctionnement pour favoriser une politique d'investissement volontariste

1. La Région Grand Est a des fondamentaux financiers solides

Par comparaison avec les 12 autres Régions de Métropole (hors Corse), et en fonction des dernières données disponibles, la Région Grand Est apparaît bien classée notamment au niveau de la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement, affichant en 2018 le cinquième ratio le plus faible (15,9 %). S'agissant du taux d'épargne brute (17,4 % à fin 2018 ; moyenne nationale de 20 %), de la capacité de désendettement (5,7 années ; moyenne nationale : 4,7 années), de la dette par habitant (425 € par habitant à fin 2018 ; moyenne nationale : 418 € par habitant) et de notre taux d'endettement (94,4 % à fin 2018 ; moyenne nationale : 93,6%), il faut noter la stabilité de ces indicateurs en région Grand Est sur les trois derniers exercices et sur le fait qu'ils se situent dans la moyenne des Régions françaises.

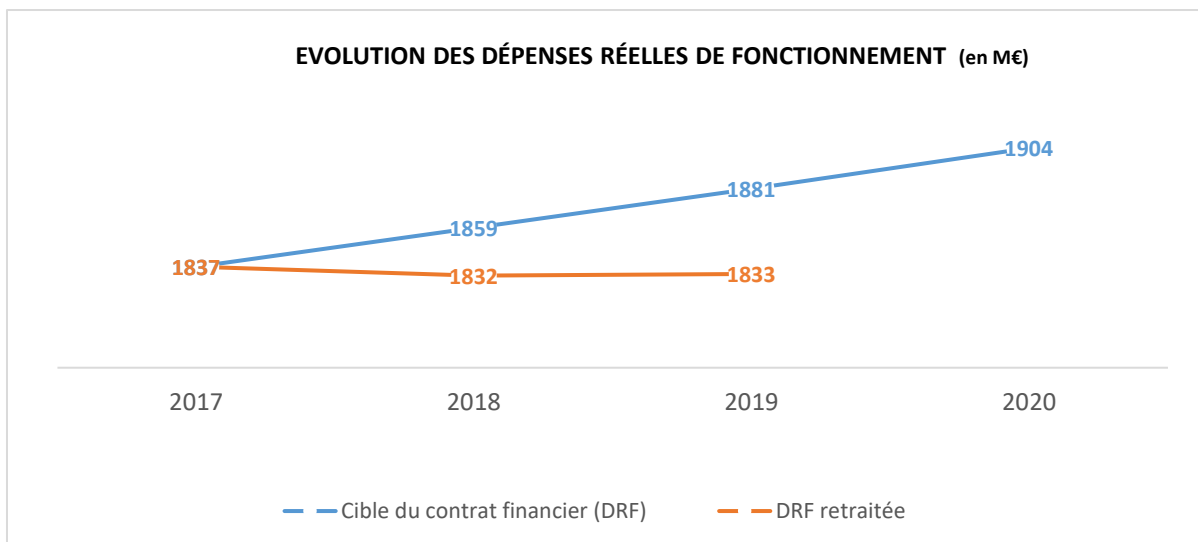
En revanche, le niveau de dépenses d'investissement par habitant (97 € par habitant à fin 2018 ; moyenne nationale : 119 € par habitant) se situe à un niveau relativement plus faible. Il devrait cependant appeler à s'accroître au cours des prochaines exercices, compte tenu de la progression attendue des dépenses d'investissement en 2019, puis entre 2020 et 2023 (PPI).

2. Des efforts en fonctionnement depuis 2016, prolongés et accentués sur l'exercice 2020

La Région Grand Est a réalisé depuis 2016 des efforts importants sur ses dépenses de fonctionnement, en réduisant notamment celles liées au fonctionnement des assemblées (indemnités des élus, réduction du nombre de membres du CESER, pour une économie supérieure à un million d'euro par an), et en faisant évoluer sa politique immobilière vers une stratégie d'acquisition permettant de réduire ses dépenses au titre des loyers (moins deux millions d'euros par an) et d'accroître son patrimoine.

Ces efforts de gestion ont permis à la Région de respecter en 2018 l'objectif d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2%, inscrit dans le contrat financier liant l'Etat à la Région : pour preuve, les DRF prise en compte dans ce cadre ont baissé de 0,3% ; l'exercice 2019 devrait également être marqué par une croissance des DRF inférieure à 1,2%.

En 2020, cette politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'intensifiera par la mise en œuvre d'un plan d'économies encore plus ambitieux permettant de générer une diminution de la dépense de fonctionnement dans chacune des directions de l'administration régionale afin de conforter au sein de notre collectivité la culture de l'efficacité (à titre d'exemples : opérations de cession d'actifs permettant de générer des recettes ; redimensionnement du parc automobile après analyse de son coût global comprenant acquisition, entretien, carburant, assurance).



Le graphique plus haut démontre que la maîtrise des dépenses de gestion de la collectivité permet à la croissance des DRF d'être largement en deçà de la contrainte fixée par l'Etat, offrant ainsi les marges de manœuvre nécessaires pour mener une politique ambitieuse d'investissement.

3. Une politique d'investissement qui s'appuie sur une programmation ambitieuse

La gestion rigoureuse de la Région Grand Est permettra de mobiliser 3,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement sur quatre ans (2020 à 2023) pour soutenir les grands projets de nature à nous armer pour réussir les grandes transitions écologique, numérique et économique, considérées dans toutes leurs composantes, pour en tirer pleinement parti.

Le tableau qui suit rend compte des volumes en jeu par priorités au sein d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Les montants sont indicatifs et s'agissant du rythme d'exécution des crédits de paiement d'investissement, il dépendra de la vitesse de réalisation des projets. Des ajustements d'inscription de crédits d'investissement, à la hausse ou à la baisse, pourront donc intervenir en cours de route.

En tout état de cause, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en cours, générant à la fois un niveau d'autofinancement conséquent (de l'ordre de 18%) et une capacité de désendettement inférieure au plafond fixé (7,5 années), permettront de préserver les marges de manœuvre indispensables pour financer notre ambitieuse politique d'investissement.

Plan Pluriannuel d'investissement : ventilation par pôles et poids des grandes priorités

Pôle	PPI 2019-2023						
	CA 2019 anticipé	PPI 2020	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2020-2023	PPI 2019-2023
Cohésion des territoires	116,3	119,5	111,4	110,9	98,2	440,0	556,3
Mobilités	178,4	230,0	306,0	248,5	195,6	980,1	1158,5
Attractivité (hors FUE)	181,5	143,7	152,0	141,6	123,6	560,8	742,3
Emploi-Formation-Jeunesse	256,4	274,1	262,1	262,5	263,1	1 061,9	1318,3
Fonctionnement de la Région	14	18,4	17,2	13,2	13,3	62,1	76,1
TOTAL investissement opérationnel	746,5	785,7	848,7	776,8	693,8	3 105,0	3 851,5

Projet	PPI 2020	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2020-2023
Lycée : travaux, équipement, projet 4.0	230,5	209,1	195,9	205,8	841,3
Très Haut Débit	54	45,8	43,6	28,4	171,8
Mobilités : matériels et infrastructures ferroviaires	174,9	242,7	194,2	142,4	754,2

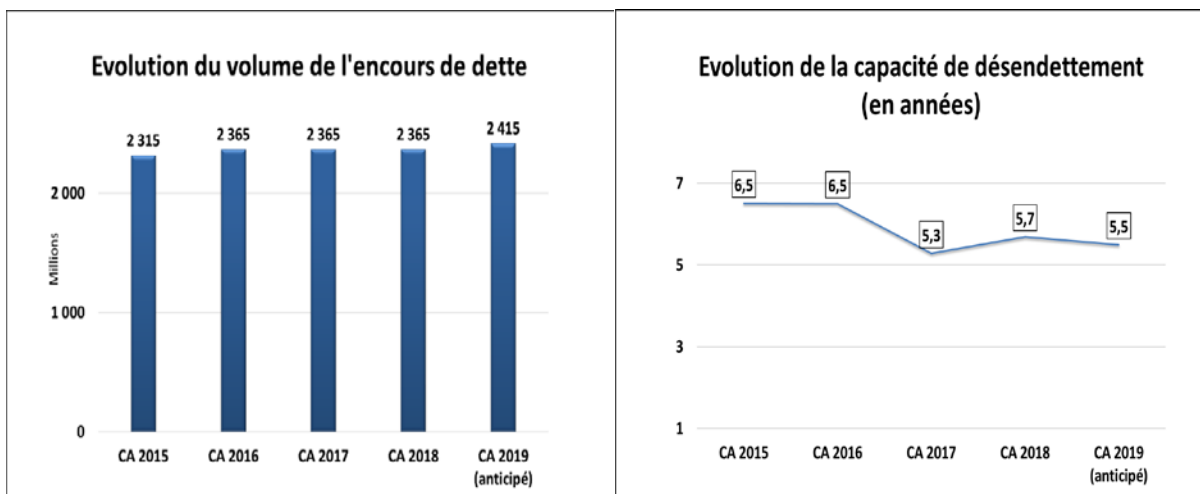
III. Les ambitions de la Région et le contexte favorable sur les marchés financiers justifient un recours à l'emprunt pour soutenir nos efforts d'investissement

1. La dette et sa charge financière demeurent maîtrisées

1.1. Une dette stabilisée à moyen terme

L'encours de dette s'élevait à **2 364,8 M€** au 1^{er} janvier 2019, réparti comme suit :

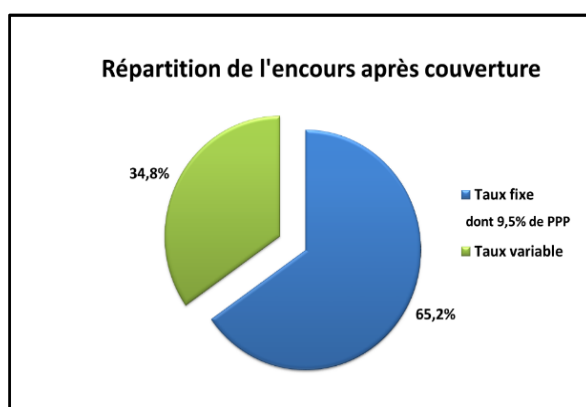
- 2 018 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 109,7 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 222,1 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- un montant marginal de 16 673 € au titre des dépôts et cautionnements



L'encours de dette de la Région a été stabilisé sur la période 2015-2018, avec un endettement net nul en 2017 et 2018. Une progression très mesurée, en cohérence avec les investissements en cours, est anticipée sur 2019, tout en notant que la capacité de désendettement devrait du fait d'une amélioration prévisible de notre taux d'épargne brute s'améliorer sur ce même exercice 2019. Rappelons également que la dette contractée en Régions cofinance pour une part conséquente, avec l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement et des recettes propres d'investissement, les dépenses d'investissement. Il s'agit comptablement d'une recette d'investissement qui ne peut financer des dépenses de fonctionnement, comme cela se pratique au niveau de l'Etat français.

1.2. Une dette sécurisée

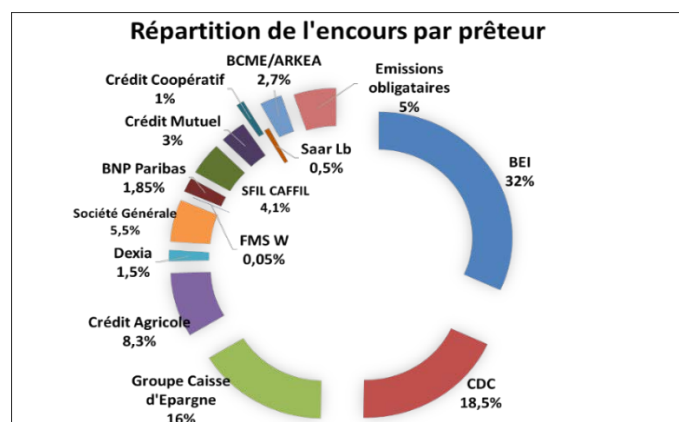
Au 1^{er} janvier 2019, la dette régionale est sécurisée avec un niveau de 65,2% de prêts à taux fixe (contre 63,5% au 1^{er} janvier 2018) et 34,8% de prêts à taux variable, soit une hausse de la part à taux fixe de 2,7%.



Le taux moyen de l'encours après opérations de couverture était de 2,31% au 1^{er} janvier 2018 ; au 1^{er} janvier 2019, il est de 2,17%, hors dette PPP (non détenue directement par la Région) dont la répartition est de :

- 40% pour le groupe Caisse d'Epargne,
- 33% pour le groupement Saar Lb/Dexia,
- 27% pour Nord Lb,

La Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation légèrement supérieure à 50% des prêteurs institutionnels, soit 32% pour la BEI et 18,5% pour la CDC. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Epargne (16%) et le groupe Crédit Agricole (8,3%).



Selon la répartition Gissler, 97% de la dette de la Région est positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro (classement 1A). 2,5% sont répertoriés sur des formules simples et sans effet de levier, notamment des emprunts à barrière simple sur Euribor dont la barrière activante se situe à 5%. En cas de franchissement, les emprunts de la Région seraient indexés sur des taux variables simples. Un encours d'un montant de 10,818 M€ contre 13,153 M€ en 2018 est répertorié 6F (encours en devises).

Les risques associés à la dette régionale selon la classification GISSLER

au 31/12/2017

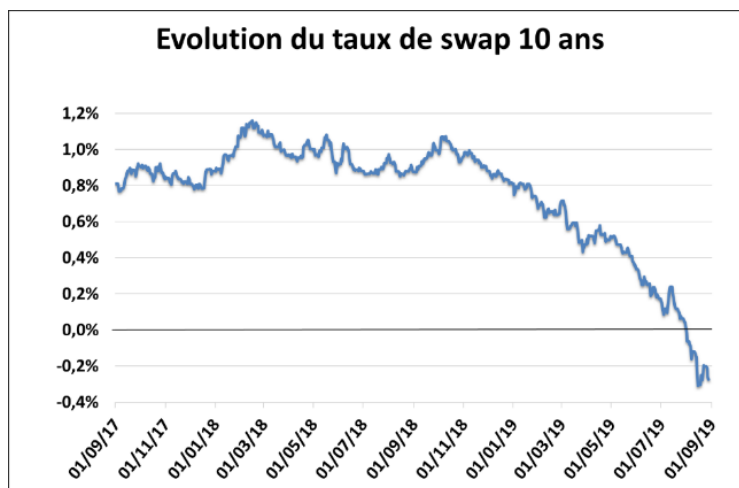
au 31/12/2018

		RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT	A	96,5%					
	B	2,9%					
	C						
	D						
	E						
	F						0,6%

		RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT	A	97,0%					
	B	2,5%					
	C						
	D						
	E						
	F						0,5%

1.3. Une stratégie de financement agile

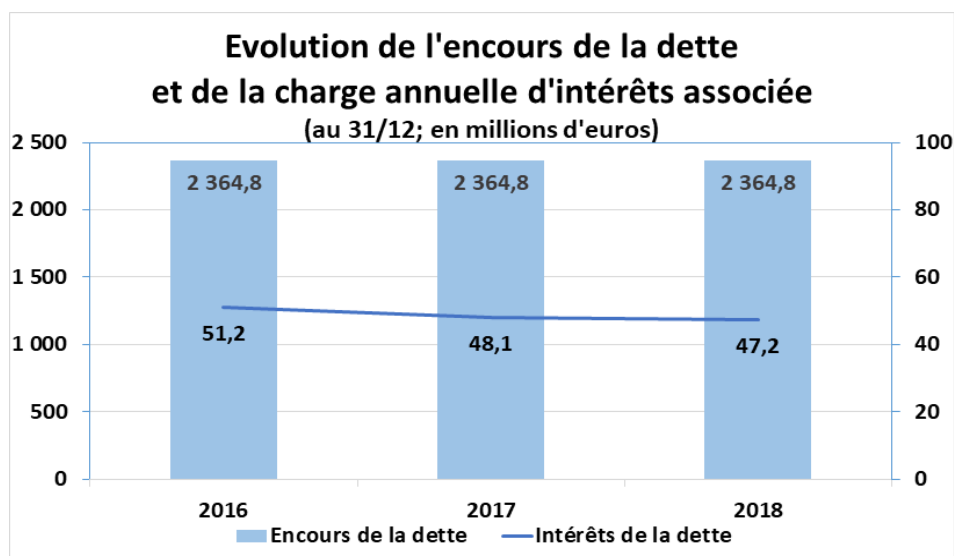
Pour minimiser le coût de la dette, la Région mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée. Malgré une anticipation de hausse des taux pour 2019, les taux d'intérêt sont restés à leur niveau le plus bas, le taux de swap à 10 ans passant même en territoire négatif.



Ainsi, dans un contexte de taux long terme bas, la stratégie de surpondération de taux fixe est toujours privilégiée. En captant des taux fixes compétitifs, la Région se prémunit contre une éventuelle future remontée des taux.

En 2020, la stratégie de gestion de dette devrait être guidée par les mêmes principes que les années passées : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, maintien d'une proportion de prêts à taux fixe supérieure à 65% et selon les opportunités de marché, la souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, dans les limites fixées par le budget.

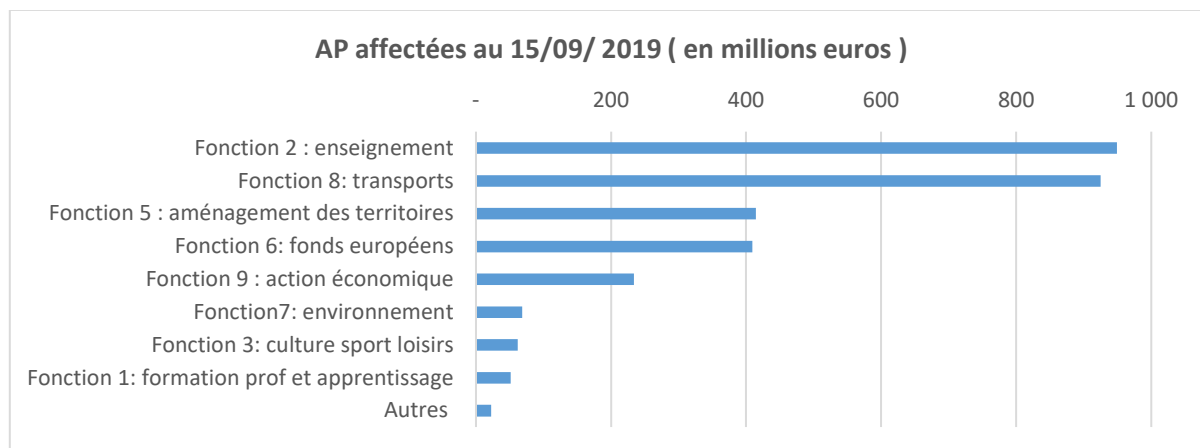
S'agissant de la gestion de trésorerie et afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés sont inscrits au budget. Le montant des lignes à contracter au dernier trimestre 2019 s'élève à 160 M€. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.



2. La Région anticipe pour avoir la meilleure visibilité sur les projets importants, notamment d'investissement, à venir et les voies de financement adaptées

Le dispositif des autorisations de programme (AP)³ et des autorisations d'engagement (AE) permet d'anticiper sur les dépenses d'investissement, principalement, et de fonctionnement engagées, qui seront à mandater sur les exercices futurs.

En investissement le stock affecté en AP au 15/09/2019 est de l'ordre de 3 135,87 millions d'euros et se répartit comme suit :



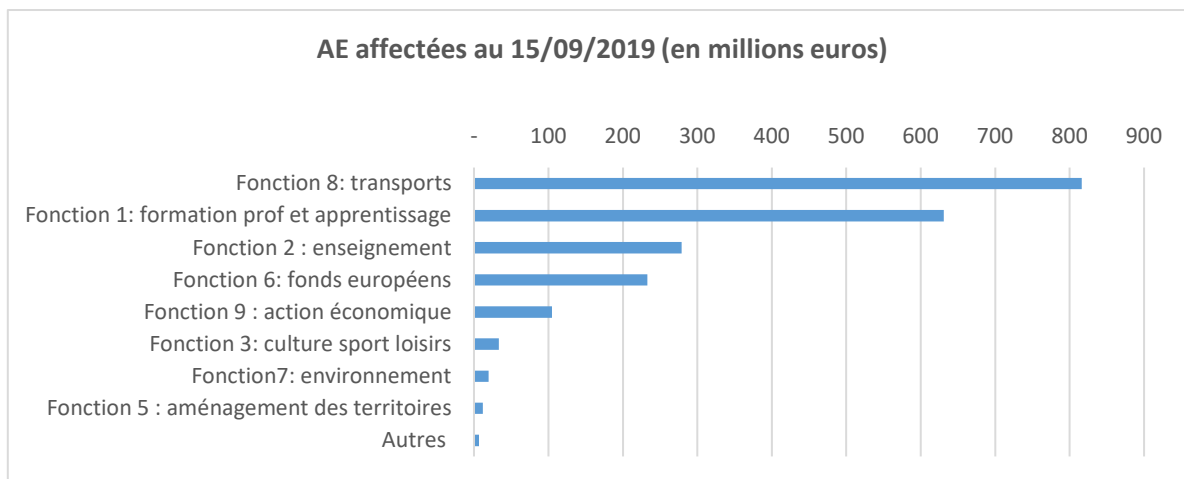
Les AP portant sur **les travaux et équipements dans les lycées** et autres établissements d'enseignement, les transports et l'aménagement du territoire **représentent 73% des affectations effectuées en section d'investissement**. Les **fonds européens** représentent à eux seuls **13%** des montants affectés.

En la matière, il faut noter que dotée d'un réseau particulièrement important et dense, la Région a fait du développement des liaisons ferroviaires une priorité de sa politique. Elle a pris des engagements importants pour l'acquisition, la maintenance du matériel et doit également assumer la modernisation des infrastructures pour préparer, notamment, l'ouverture du réseau à la concurrence à l'horizon. Si cette évolution majeure devrait lui permettre de réduire la charge de fonctionnement lié à sa politique ferroviaire, elle nécessite, dans l'intervalle, de financer un volume d'investissement inédit. Certes, les dépenses d'acquisition et de maintenance du matériel ferroviaire, pour l'essentiel déjà programmées, ont fait l'objet d'un lissage au sein du PPI, mais un effort financier supplémentaire par rapport à la tendance constatée sur les exercices antérieurs sera néanmoins nécessaire.

A ce titre, il est envisagé de mobiliser un emprunt spécifique de long terme d'un montant de 160 millions d'euros environ dans la mesure où ce programme ambitieux concerne des logiques d'investissement de long terme très spécifiques. Une réflexion va être menée en parallèle pour étudier en profondeur les modalités de mise en place d'un budget annexe « mobilités » en 2021 afin de mieux individualiser, donc de rendre plus visible, l'engagement de la Région dans cette politique régionale centrale.

Le stock affecté en AE au 15/09/2019 est de l'ordre de 2 135,33 millions d'euros et réparti comme suit :

³ Sur les modalités de gestion des autorisations d'engagement (AE) et des autorisations de programme (AP), voir le règlement budgétaire et financier adopté le 30 mai 2016 et modifié le 21 décembre 2017 encadre la gestion pluriannuelle



Les **AE portant sur les transports** (incluant les transports scolaires et interurbains), la formation professionnelle et **apprentissage** et **l'enseignement** représentent près de **81% des affectations réalisées en fonctionnement**. Les fonds européens représentent à eux seuls 11% des montants affectés en AE.

Il faut rappeler cependant que ces volumes sont appelés à évoluer d'ici la fin de l'exercice 2019, en fonction des affectations qui seront présentées des désaffectations proposées dans le cadre du Compte Administratif et des montants mandatés entre le 15 septembre et la fin de l'exercice.

Au total, le budget 2020 de la Région Grand Est devrait s'afficher aux alentours de 3,1 milliards d'euros.

6 priorités autour de 3 axes		
Jeunesse, Emploi, formation	877	M€
Mobilités	899	M€
Attractivité	274	M€
Territoires et proximité	218	M€
Fonds européens	250	M€
Ressources et moyens	631	M€
BUDGET 2020	3 149	M€

PARTIE 3 : UNE ACTION RESOLUE ET ORGANISEE

I. Réussir la transition écologique et créer les conditions d'un développement véritablement durable

La Région porte l'ambition d'accompagner l'ensemble des acteurs du Grand Est – entreprises, collectivités, exploitants agricoles – dans la transition vers une économie sobre en énergie et neutre en carbone.

1. Par des aides plus nombreuses au service de la transition écologique dans tous les secteurs

Notre région est, et sera, confrontée dans les années à venir, à des **défis majeurs qui interpellent directement notre collectivité en raison de ses compétences et de ses domaines d'intervention** : adaptation au changement climatique, gestion des risques naturels (inondations, sécheresse, etc.), érosion de la biodiversité, reconquête des ressources en eau - qualité et quantité, urbanisation compatible avec la préservation des ressources.

Consciente de ces enjeux, la Région met en œuvre une politique volontariste dans ces différents domaines. La politique engagée sera renforcée en déployant les objectifs ambitieux du SRADDET⁴. Notre collectivité pourra ainsi asseoir son **ambition de faire du Grand Est un territoire pilote de la transition écologique en Europe**.

2. Par une intervention forte au titre des enjeux Eau et Biodiversité

Restaurer la biodiversité

La Région poursuivra son soutien aux parcs naturels régionaux, aux conservatoires d'espaces naturels et à la gestion des réserves naturelles régionales.

- 2020 verra le déploiement de la nouvelle stratégie régionale de soutien aux 6 parcs naturels régionaux en mettant l'accent sur les projets inter-parcs et sur la restructuration/création des Maisons des Parcs Ardennes, Vosges du Nord et Ballons des Vosges.
- Deux nouvelles réserves naturelles régionales s'ajouteront aux 25 déjà présentes sur le territoire.
- Le soutien aux structures d'éducation à l'environnement est confirmé par le conventionnement pluriannuel initié en 2019 pour conforter, dans la durée, l'action des têtes de réseaux et des principales structures de terrain.

En lien avec les objectifs du SRADDET, la Région maintiendra son niveau d'engagement pour la restauration de la Trame Verte et Bleue, forte du succès des précédents appels à projets au titre desquels plus d'une centaine de projets ont été soutenus en 2018-2019 sur le territoire régional.

⁴ SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre du territoire

Protéger les ressources en eau

L'appui aux structures de gestion de bassin versant dans un contexte de mise en œuvre de la GEMAPI⁵ et de prise de la compétence régionale animation-concertation conformément aux possibilités offertes par la loi NOTRé⁶ (animation inter EPTB⁷, inter SAGE⁸, etc.) sera maintenu. Il contribuera à la protection, à la source, de la qualité de l'eau potable grâce au partenariat avec la FREDON⁹ Grand Est pour l'accompagnement, sur l'ensemble du territoire, des démarches zéro pesticide-Commune Nature, et au déploiement de l'outil de suivi des captages Deaumin'eau à l'échelle Grand Est.

Développer l'expertise, informer et préparer le territoire et ses habitants aux effets du changement climatique

2020 verra l'engagement d'études structurantes à l'échelle Grand Est sur la gestion des sécheresses et l'adaptation au changement climatique ainsi que sur des problématiques particulières : gestion des débits réservés du lac de Madine, réduction des rejets de chlorures dans la Moselle, analyse qualitative de la nappe de la Craie, analyse quantitative sur le Bassin houiller et le Ried.

Les crédits d'investissement permettront, conformément aux engagements pris au titre des CPIER¹⁰, d'apporter un cofinancement régional aux études et travaux majeurs¹¹ de gestion des inondations, au développement des usages économiques de l'eau au titre du dispositif Eau et Territoire, aux plans fleuves (Rhin vivant, Moselle, etc.), ainsi qu'à la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'III 2014-2024.

3. Par une action ambitieuse pour réussir la transition énergétique

La politique régionale poursuit quatre objectifs principaux :

Réduction des consommations d'énergies - principalement l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés des industries -, par les dispositifs de soutien à la rénovation basse consommation de bâtiments, pour les projets portés par des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des copropriétés et les projets de renouvellement d'équipements des entreprises.

Au-delà des aides aux maîtres d'ouvrage, la Région poursuivra son soutien aux relais d'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur logement (Conseillers Info Energie, plateformes territoriales de rénovation), des collectivités (Conseillers en Energie Partagés) et des entreprises (Conseillers des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers).

⁵ GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations

⁶ NOTRé : Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

⁷ EPTB : Etablissement public territorial de bassin

⁸ SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁹ **FREDON Grand Est** : une organisation et un réseau d'expertise unique en région qui mène des actions collectives en Santé des végétaux, Santé publique et Protection de l'environnement

¹⁰ CPIER : Contrat de plan interrégional Etat-Région

¹¹ Dignes de Givet, aire de ralentissement des crues de la Serre, projet Meuse Amont HEBMA, études Plans d'action et de prévention des inondations Madon, Meurthe, Moselle, Ill, ouvrages sur la Zorn.

Développement d'un mix énergétique renouvelable et bas carbone : la Région soutient les filières n'ayant pas atteint un modèle économique compétitif par un financement direct aux porteurs de projets ou par le biais de participations permettant de finaliser les projets sous-capitalisés grâce à la SAS GREEN. Ce soutien aux projets conforte aussi la structuration des acteurs économiques des filières régionales de fabrication et d'installation des matériels productifs nécessaires.

Les différents contrats de territoire - contrat de transition écologique, projet de reconversion de Fessenheim et du Warnt naborien - sont autant de champs d'expérimentation favorables aux énergies renouvelables. Enfin, la stratégie de développement d'un modèle durable de méthanisation en Grand Est, élaborée en 2019, sera mise en œuvre en 2020 avec les différents partenaires de la Région impliqués dans cette démarche.

Economie circulaire : la production massive de déchets, générant coût financier et environnemental et épuisement des ressources naturelles, nécessite de repenser les modèles économiques et d'investir dans des solutions efficaces en faveur de l'économie circulaire. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui sera approuvé fin 2019 avant d'être versé au SRADDET, a déjà été décliné en plusieurs dispositifs et appels à projets permettant de convertir les outils industriels de tous types. Ces aides, articulées avec celles de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, monteront en puissance en 2020 au fur et à mesure de leur notoriété.

Grâce au partenariat à venir avec la **Fondation Solar Impulse**, la Région entend faire du Grand Est un territoire d'expérimentation et de déploiement de solutions efficaces sur le plan écologique et économique (produits, services), permettant par là-même aux entreprises du territoire d'accéder à de nouvelles opportunités de marché.

Mobilité : ce secteur à l'origine d'une grande partie des gaz à effet de serre, particulièrement en Grand Est avec ses territoires ruraux nécessitant souvent de parcourir des distances importantes au quotidien. Les nouveaux dispositifs régionaux de soutien aux infrastructures de recharge de véhicules électriques, stations bioGNV et flottes de véhicules à hydrogène, renforceront le maillage existant et ouvriront de nouvelles perspectives de mobilité durable en complément des solutions de mobilité douce et des transport collectifs existants.

4. Par l'inscription du développement durable dans toutes les politiques de la Région

Les objectifs de développement durable, au-delà des actions et des dispositifs listés ici, irriguent l'ensemble des politiques régionales. L'innovation, les mobilités, la transformation et la modernisation des exploitations agricoles, la formation, contribuent toutes de manière déterminante à la préservation des ressources et de l'environnement, à l'adaptation de notre territoire et de ses acteurs aux enjeux du changement climatique.

Dans la gestion de ses moyens également, la Région s'emploie à mettre en place une gestion raisonnée des ressources. Dans la gestion de son patrimoine immobilier en particulier, comme dans la gestion de sa flotte automobile et de sa politique de déplacement, la Région s'applique des exigences climatiques et environnementales élevées.

II. Accompagner les transitions économique et numérique pour les mettre au service du dynamisme de notre territoire

1. Une économie en transition : la révolution numérique au service des territoires et des habitants

1.1. Une action prolongée pour le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du Grand Est

La Région s'est engagée à ce que tous les territoires du Grand Est, ruraux et urbains, bénéficient d'un accès au Très Haut Débit (THD). Il s'agit de permettre aux entreprises artisanales, industrielles, agricoles d'avoir accès aux mêmes outils que les grands groupes, et garantir aux habitants, étudiants, consommateurs du Grand Est l'accès à l'ensemble des services, notamment publics, dans des conditions optimales.

Le déploiement de la fibre optique, à travers les concessions Rosace et Losange, s'amplifie. La délégation de service public, Rosace, a désormais raccordé près de la moitié des 700 communes concernées après 3 années de mise en œuvre et les travaux présentent une avance de 30% par rapport au calendrier initial.

Les opérations au titre de la Délégation Losange entrent en « régime de croisière » : 2020 verra l'achèvement de la pose des 262 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) constituant l'architecture de base du réseau, et l'ouverture progressive de près d'un millier de communes.

Ces investissements représentent un montant total de 1,8 Mds€.

1.2. L'univers du numérique ouvert à tous les lycéens du Grand Est

2020 verra la **poursuite de la généralisation du lycée 4.0** qui permet d'offrir un nouvel outil pédagogique à chaque élève du Grand Est selon un principe d'égalité et de gratuité. Les derniers établissements n'ayant pas mis en œuvre cette révolution numérique deviendront à leur tour « 4.0 », profitant des infrastructures numériques achevées dans tous les établissements en 2019. Près de 115 000 ordinateurs seront distribués en 2020 pour tous les niveaux avant d'entrer dans un régime de croisière à partir de la rentrée de 2021 où seules les classes de seconde seront équipées, soit environ 70 000 élèves par an.

A la mise à disposition, gratuite, d'un équipement informatique, s'ajoute **une offre de ressources numériques gratuites** intégrant plus de 8 000 références, dont 3 500 manuels.

En parallèle, notre collectivité **investit en faveur des équipements pédagogiques dans les établissements de manière à permettre aux élèves de disposer d'un cadre et de conditions d'enseignement en phase avec les métiers de demain**. La qualité des plateaux techniques est en effet une condition essentielle pour dispenser des formations répondant aux besoins des jeunes et de leurs futurs employeurs. Aussi, le projet de budget 2020 propose une progression des crédits permettant de renouveler les matériels existants et aussi d'investir dans des équipements plus performants, en particulier ceux qui intègrent les différentes facettes de l'évolution technologique comme les machines à commande numérique, l'impression 3D ou encore les métiers liés au développement durable. Un travail sur le mixage

des publics et des financements pour ces équipements sera établi, en lien avec les partenaires académiques.

2. Préparer au marché de l'emploi d'aujourd'hui et de demain : une offre d'orientation et de formation pour tous

2.1. Information et orientation professionnelle

La loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité des Régions en termes de coordination des services publics de l'orientation, et renforce leur compétence en matière d'information sur les métiers et les formations, comme la mixité et l'égalité professionnelle.

Si la Région continue d'assurer son rôle de coordination et de pilotage du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO), le défi en 2020 sera de mettre en œuvre cette nouvelle mission transférée aux Régions, à destination des scolaires et leur famille l'extension de compétence s'accompagnant de moyens financiers restreints au regard de l'enjeu. Un travail est notamment mené pour mettre à disposition de tous les établissements, en lien avec les autorités académiques, une « boîte à outils » et pour labelliser un réseau d'ambassadeurs des métiers.

Des actions seront renforcées pour travailler autour du geste professionnel avec notamment les Olympiades des métiers. L'ambition est de mieux informer les publics pour faciliter leur orientation professionnelle et éclairer leur choix d'avenir.

Le travail avec les Missions locales et vers les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme sera renforcé en lien avec le développement du Plan d'investissement dans les compétences, contractualisé avec l'Etat.

2.2. Des formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires et des entreprises

La Région affirme son rôle de chef de file sur l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues. A l'heure où le chômage poursuit son reflux, ses efforts seront renouvelés pour favoriser, y compris par des expérimentations en intelligence artificielle, la rencontre des besoins des entreprises et des talents ou des potentiels.

2020 verra, pour la deuxième année, la montée en puissance du *Plan d'Investissement dans les Compétences*, contractualisé avec l'Etat, avec un objectif de 30 000 places de formation en supplément par rapport à 2018.

Plus de 30 000 personnes seront formées en 2020 grâce au levier que représente le Pacte Régional d'Investissement Compétences 2019-2022. Ces 30 000 entrées supplémentaires s'ajoutent aux plus de 30 000 places que la Région finance au travers notamment du Programme Régional de Formation et des formations innovantes ou « sur mesure ».

L'objectif conjoint de l'Etat et de la Région est de répondre à un besoin additionnel de qualification pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et pour les personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau inférieur au baccalauréat. Ces formations complètent les actions d'accompagnement ou de préparation à la formation (E2C, SMV etc) soutenues par la Région.

La Région expérimentera également une nouvelle offre de service flexible et fluide pour accompagner les personnes tout au long du parcours de formation dès l'accueil jusqu'à l'emploi. Dans le cadre de ce parcours, des formations « sur mesure » adaptées aux besoins des individus seront proposées, avec une approche par compétence favorisant la formation des publics fragilisés.

2.3. Accessibilité et qualité des formations sanitaires et sociales

La Région définit et met en œuvre la politique de formation du secteur sanitaire et social. 2020 se situe dans la prolongation de « l'universitarisation » de certaines formations (les formations d'infirmiers ayant rejoint ParcoursSup cette année).

Il est proposé de conforter les actions déjà en cours et de maintenir la qualité des formations sanitaires et sociales dispensées en Grand Est dans les 121 instituts du territoire, pour plus de 15 000 apprenants. Pour favoriser l'accessibilité à ces formations, la Région verse des bourses à environ 5 000 apprenants.

Le partenariat déjà entamé entre les Maisons de Région et les Départements pour rechercher des solutions aux difficultés de recrutement des EHPAD sera également renforcé.

Sur le plan immobilier, notre collectivité s'est engagée à soutenir des projets d'investissement pour la relocalisation des IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers). C'est ainsi qu'elle interviendra à Epinal (acquisition/restructuration des anciens locaux du STAPS) et à Neufchâteau (délocalisation sur le site des Hauts de Bellieu du lycée local dont les locaux d'enseignement seront restructurés).

3. Valoriser les atouts du territoire : agriculture, filières innovantes, culture, tourisme et ouverture internationale du Grand Est constituent les clefs d'un développement économique de long terme

3.1. Moderniser les filières agricoles, viticoles et sylvicoles du Grand Est

La Région porte quatre priorités pour répondre aux grands enjeux auxquels sont confrontés ces filières, qu'ils soient alimentaires, liés à la préservation des ressources environnementales ou au changement climatique :

- La **compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur**, de la production à la transformation ;
- **La croissance des débouchés et des marchés** ;
- Le développement et le progrès par **l'innovation** ;
- Le **renouvellement des générations** et **l'installation des jeunes**.

La Région a décliné ses orientations dans le cadre de **contrats avec les filières régionales**, avec la volonté de construire des actions concertées et coordonnées avec les représentants professionnels. Les partenariats ainsi noués font désormais vivre ces contrats pour qu'ils soient des outils adaptés aux besoins des filières.

Pour répondre à l'enjeu du développement des circuits et des marchés régionaux, la Région a engagé des réflexions en co-organisant, avec la Chambre régionale d'agriculture, les 1^{ères} Assises des filières alimentaires. Un plan régional d'actions ciblé est défini avec des réalisations opérationnelles, telles l'organisation de « Passion Terroirs », 1^{er} rendez-vous d'affaires des professionnels des circuits et produits alimentaires en Grand Est. De même, la Région s'engagera en 2020 dans une action volontariste et concrète pour **atteindre l'objectif national de 50% de produits locaux dans la restauration collective d'ici 2022**.

Véritables sources de développement endogène du territoire, les projets de création et de **développement d'unités agro-alimentaires**, y compris les unités d'abattage, feront l'objet d'une attention particulière. La Région accompagnera les projets d'investissement du secteur agroalimentaire avec toutes ses spécificités.

La priorité donnée à l'innovation s'est traduite par des programmes pour l'**expérimentation de techniques novatrices de production au sein des différentes filières**. Pour aller plus loin, dans le cadre du SRDEII, **2020 verra la montée en puissance de l'ambition « Ferme du futur »**, avec des diagnostics proposés à une communauté de leader souhaitant s'engager vers la multi performance des systèmes.

Enfin, la feuille de route établie par les acteurs des vignobles du Grand Est se déploiera pour **permettre au monde viti-vinicole régional de tendre vers 0% d'herbicide à horizon 2025**.

Sur le plan conjoncturel, **l'agriculture reste confrontée à une crise sans précédent dans de nombreux territoires**, après une récolte 2016 catastrophique, des résultats hétérogènes en 2017, des prix qui restent faibles et des épisodes climatiques difficiles entre gel et sécheresse en 2018 et 2019, conduisant à la fragilisation de nombreuses exploitations, en particulier d'élevage. La Région poursuivra son engagement dans les cellules REAGIR¹². En parallèle, une analyse du potentiel régional en matière de gestion de l'eau et d'irrigation est menée afin de définir une intervention plus structurante pour les exploitations.

Reconnue comme **l'une des filières d'avenir majeures du Grand Est, la filière forêt-bois** est un modèle d'économie durable créant de la valeur, de l'amont forestier à l'aval industriel. Le contrat de filière entre la Région et l'interprofession régionale vise à renforcer sa compétitivité, conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts.

La Région s'engagera, aux côtés des acteurs professionnels, dans une démarche de redynamisation de la **filière peupliers**, pour garantir la ressource d'une industrie régionale en développement.

¹² REAGIR : Réagir est un dispositif d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés, notamment financières. Le plan d'urgence mis en œuvre par la Région suite aux aléas climatiques (sécheresse), a prévu un soutien à la généralisation des cellules REAGIR dans les 10 départements du Grand Est. Ces cellules sont la porte d'entrée unique et transversale des agriculteurs dont l'exploitation est confrontée à une situation de crise économique. Elles rassemblent l'ensemble des acteurs (Chambre d'agriculture, MSA, Associations de Gestion et de Comptabilité, banque, fournisseurs, etc.).

Notre collectivité est à l'initiative, à moyen et long terme, pour préparer l'avenir. Elle porte **l'ambition d'accélérer la transition sur tous les territoires pour les filières agricoles, viticoles et forestières**. Après un travail prospectif pour se préparer aux conséquences du changement climatique à travers la démarche Climagri, puis la construction du Schéma Régional Biomasse, il s'agit désormais de mettre en œuvre des plans d'actions pour adapter l'agriculture, la viticulture et la forêt aux conditions du futur.

Enfin, 2020 sera déterminante dans la **construction de la future Politique Agricole Commune**. La Région, qui assure la gestion décentralisée du FEADER, réaffirme la nécessité de prendre en compte les territoires, leurs spécificités et leurs orientations stratégiques en faveur de l'installation des jeunes, de la compétitivité des exploitations, de l'innovation et du développement rural.

3.2. Renforcer l'attractivité et soutenir l'innovation sur notre territoire

- Grand Est, terre d'accueil privilégiée des investissements étrangers

Le Grand Est se classe en **2^{ème} position des régions françaises pour ses performances exportatrices et l'accueil d'investissements industriels étrangers (IDE)**. L'ouverture à l'international est un levier fort de croissance de l'économie régionale, un catalyseur d'innovation et un élément d'attractivité pour attirer des talents. La Région, conformément au SRDEII¹³, poursuivra l'effort de structuration des partenariats en ce domaine, avec le souci d'une amélioration en continu du dispositif.

La Région **s'associe au dispositif Team France Export initié par l'Etat**, pour rapprocher et rationaliser les interventions des réseaux CCI International et Business France auprès des entreprises. Cette nouvelle organisation et le partenariat qui en découle concourront à **une mobilisation optimale des dispositifs régionaux Be Est Export** pour l'accompagnement et l'accès des PME à de nouveaux marchés.

Le positionnement favorable du Grand Est dans l'accueil des IDE doit être consolidé et promu. Pour maximiser les chances de concrétiser les implantations d'entreprises, **la Région mettra en place une gouvernance régionale concertée dédiée aux IDE**, avec l'objectif de valider et mettre à jour une stratégie partagée d'attractivité, et de **piloter le dispositif de prospection et d'accompagnement des investisseurs**. Elle s'appuiera sur une mission régionale dédiée, agissant en lien direct avec les territoires et leurs acteurs.

Dans cette perspective, **le Brexit** est un facteur de déstabilisation globale dont les conséquences en région seront particulièrement suivies. **Un plan d'actions sera déployé pour faire face à ce contexte** susceptible de modifier profondément les articulations et relations économiques avec le Royaume-Uni.

- Renforcer la compétitivité de nos entreprises en soutenant leurs projets de modernisation et de croissance

Dans un contexte plus incertain, les prévisions de croissance pour 2020-2021 ont été revues à la baisse au regard d'une demande extérieure moins porteuse pour l'économie française. Elles pourraient cependant être contrebalancées par une hausse du pouvoir d'achat des ménages (1,2 % en moyenne annuelle en 2019 et 2020). Dans ce contexte d'incertitude des

¹³ SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

prévisions et de ralentissement des investissements productifs, **la Région a la volonté de conforter ses outils pour accompagner les entreprises « fragilisées »**, exposées à une conjoncture moins favorable. En complément des dispositifs de restructuration et de reprise à la barre du tribunal, la Région souhaite **être présente dès les premiers signes de ralentissement**, en mettant en place un dispositif d'action précoce (prêts, garanties).

Les apports en capital et en fonds propres sont un autre levier de croissance pour les entreprises. D'ici 2020, plusieurs fonds à durée de vie limitée arriveront en fin de période d'investissement. La **création de nouveaux véhicules d'investissement** sera nécessaire en 2020 pour assurer la continuité sur les segments spécifiques de la création, du développement et de l'amorçage.

Pour amorcer les leviers de croissance de demain, la Région a décidé de rapprocher ses deux dispositifs - AMI Modernisation des PME et Industrie du futur -, pour accompagner au plus près les entreprises. Le **dispositif Grand Est Compétitivité**, lancé en juillet 2019, sera poursuivi sur les parcours « Parcours Modernisation des PME » et « Parcours Industrie du Futur » pour accélérer les transformations technologiques, économiques, organisationnelles et environnementales des entreprises régionales.

Dans la continuité du ce dispositif, le programme expérimental d'accompagnement « **Accélérateur de PME du Grand-Est** », programme d'accompagnement sélectif et personnalisé de chefs d'entreprise de PME à fort potentiel de croissance, en partenariat avec BpiFrance, sera poursuivi. L'objectif, en 2020, est d'engager une nouvelle dynamique de programme de « formations-actions » pour **consolider le plan régional Industrie du Futur**, en accompagnant sur une période de deux ans (2020-2021) la transformation des entreprises en phase de développement, de croissance externe ou de transmission.

2019 a été une année de transition dans le partenariat avec les **Agences de développement économique**, dont certaines sont en cours de création ou d'évolution (Vosges, Meuse, Marne, Meurthe-et-Moselle). A horizon 2020, les neuf Agences de développement économique du Grand Est seront opérationnelles. Leur feuille de route, co-construite pour chaque Agence, sera mise en œuvre, avec un contrat d'objectifs 2020-2022 passé avec la Région. **Soutenir le développement des entreprises par une réponse consolidée et de proximité dans le développement de leurs projets et être au service du développement des territoires seront leurs missions principales.**

- **Fournir aux territoires de nouveaux outils d'attractivité et de développement**

Les **Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE)** ont été conclus dès 2018 sur l'ensemble du territoire comme le moyen d'action coordonné privilégié entre la Région et les EPCI pour « territorialiser » le SRDEII qui cible principalement les entreprises et les opérateurs économiques. Ils scellent **un partenariat fort de dialogue et d'action**, dont l'objectif est de faire levier pour favoriser l'innovation et doper la compétitivité, renforcer l'attractivité économique et qualifier l'emploi dans les territoires.

Le déploiement des POCE s'est intensifié en 2019 en lien étroit avec les Maisons de la Région. **Au 1^{er} septembre 2019, le Grand Est compte 50 POCE**, dont 18 signés, impliquant 129 EPCI sur 149 au total, que ce soient des POCE de rang métropolitain, d'agglomération ou de territoires plus ruraux arrimés de ce fait aux dynamiques structurantes de création de valeur du SRDEII : dynamiques de réseau et de filières, de montée en compétence et de renouveau

industriel, dans le cadre d'un mouvement amplifié de transitions écologique, énergétique et numérique, et en lien avec Performance Grand Est sur le front de la formation et de l'emploi.

L'initiative **Territoires d'industrie** déclinée dans 13 territoires du Grand Est, couplée avec les POCE, permettra une relance industrielle plus massive, en mobilisant en direct des chefs d'entreprises auprès des EPCI autour de 4 axes d'intervention : attirer, innover, recruter et simplifier.

- **Renforcer, au niveau européen, le leadership de la Région Grand Est sur l'Industrie du Futur**

Depuis son lancement fin 2016, le plan régional en faveur de **l'Industrie du futur** a permis d'engager **plus de 400 entreprises** dans une démarche de transformation, et de créer une dynamique autour de l'industrie 4.0 impliquant à la fois des entreprises leaders et des offreurs de solution.

Le lancement par l'Etat de partenariats avec les Régions pour l'accompagnement de 10 000 PME et ETI vers l'industrie du futur, combiné à la réflexion au niveau régional sur la transformation des entreprises, donnent l'opportunité d'amplifier la démarche au cours des trois prochaines années par l'accompagnement de près de 1000 entreprises dans leur transformation.

Ainsi que cela a été présenté plus haut, dans un contexte économique en mutation, après une crise agricole 2016 et des contraintes climatiques de plus en plus prégnantes, **l'agriculture régionale** fait face à de nombreux défis : préservation des ressources naturelles, création de valeur ajoutée dans les exploitations et les filières, etc.

La réponse à ces défis passe par **une « agriculture du futur »** : une exploitation écologique, connectée, intégrant de nouveaux modes de management et de production, afin d'assurer le maintien d'une activité compétitive et qualitative. La démarche **« Ferme du futur »**, inscrite dans la politique agricole de la Région, ambitionne de **faire du Grand Est un territoire de référence pour les exploitations de demain**. Cette démarche a été initiée fin 2018 avec la mise en place, à l'image du plan régional sur l'industrie du futur, d'un diagnostic complet de performance des exploitations agricoles.

Compte tenu de l'intérêt suscité par cette nouvelle politique, la Région amplifiera la dynamique en 2020, en augmentant très significativement le nombre de diagnostics. De la même manière, l'animation autour de **communautés de Fermes « vitrines »** se mettra en place fin 2019 pour entrer dans une phase pleinement opérationnelle en 2020.

- **L'Innovation, premier moteur de croissance et de transformation**

En 2020, la Région poursuivra son engagement au service de l'innovation, grâce à une politique ambitieuse et volontariste qui tient compte des enjeux de la transition numérique et environnementale pour construire l'économie du futur et permettre aux acteurs économiques de se différencier sur des marchés très concurrentiels.

Pour cela, dès 2020, sera déployé **le plan Intelligence artificielle, premier volet d'un Plan Numérique très ambitieux qui pourra mobiliser plus de 350 M€ en 5 ans. Le second volet, autour de la Cybersécurité et de l'Internet de confiance, sera déployé sur 2020**. L'intervention de la Région dans ce domaine s'organisera autour d'un parcours d'accompagnement des entreprises, pour les aider à s'approprier ces nouveaux outils, sources de compétitivité.

Ces réflexions et les grandes orientations de la politique d'innovation seront consolidées dans **la Stratégie de spécialisation S3 en cours d'élaboration**.

Un soutien renforcé sera par ailleurs apporté au développement d'une véritable bio-économie sur le territoire Grand Est, via une Stratégie Bioéconomie volontariste, dont le principal moteur sera l'innovation. L'agriculture et la forêt sont en effet, comme indiqué plus haut, des sources de biomasse renouvelables qui permettent au Grand Est de **s'inscrire parmi les leaders européens de la bioéconomie**. Une réflexion s'est engagée avec les partenaires, notamment au travers de filières type méthanisation, agro-matériaux, pouvant assurer la transition énergétique.

La Région porte enfin **une stratégie pour une méthanisation durable sur le territoire régional**, avec une ambition pour l'ensemble de la filière.

- **Enseignement Supérieur et Recherche : des leviers clés pour nourrir la croissance et la compétitivité de nos entreprises**

La Région est investie de manière volontariste pour **permettre à l'ensemble des acteurs de la recherche de tendre vers l'excellence, où qu'ils se trouvent sur le territoire et quelle que soit leur discipline**.

La qualité de la recherche et de l'offre d'enseignement supérieur sont des déterminants clés de la compétitivité de nos entreprises, de l'attractivité et du rayonnement du Grand Est et de ses entreprises. L'enjeu est de pouvoir transférer la connaissance du monde de la recherche vers le monde économique, par l'apport de compétences de haut niveau répondant aux besoins des entreprises ou par la valorisation des travaux de recherche permettant la création d'activités à haute valeur ajoutée. Les **principaux objectifs** de la politique régionale sont :

- La reconnaissance de la qualité de la recherche académique et son dynamisme ;
- Le développement économique, en contribuant à transformer la connaissance en innovation;
- L'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs et étudiants au bénéfice de nos entreprises ;
- L'attractivité et le rayonnement du territoire.

2020 sera également consacrée aux travaux de **concertation entre les établissements, notamment dans le cadre du R10**, afin de définir le volet Enseignement supérieur Recherche du prochain Contrat de plan Etat-Région - CPER.

En matière d'enseignement supérieur, la Région orientera sa politique autour de deux axes :

- **Partenariat avec les établissements** pour développer des formations répondant aux besoins des secteurs d'activités et des acteurs économiques dans tous les territoires ;
- **Développement d'actions à l'adresse des étudiants**, pour encourager et accroître leur mobilité à l'international et faciliter leur période d'études.

2020 verra la réalisation du **1^{er} bilan des Pactes Grandes Ecoles et Ingénieurs**.

Ces politiques seront consolidées dans le cadre du Schéma régional d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation qui sera dévoilé au premier trimestre 2020.

3.3. Culture et Tourisme, des ferments d'attractivité à conjuguer

- Culture et activités créatives : vecteurs d'innovation et de rayonnement

En 2020, la Région continuera à soutenir et structurer les filières culturelles du spectacle vivant, des arts visuels, des industries créatives et du patrimoine. Ces activités concourent en effet fortement à l'attractivité régionale, contribuant à **faire du Grand Est un territoire d'innovation créative**. Les artistes - la Région sera, cette année encore, le premier financeur public des artistes installés en région -, le rayonnement national et international des équipements de diffusion culturelle, le caractère exceptionnel du patrimoine régional, l'originalité et la diversité des langues, cultures et mémoires régionales, sont autant d'atouts qui participent à l'image de marque et à l'affirmation de la singularité du Grand Est dans l'espace ouest européen.

La politique de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle sera poursuivie. Le Service de l'inventaire du patrimoine aura les moyens d'être à la pointe de la recherche pour mieux connaître et faire connaître la richesse du patrimoine régional. Le plan pluriannuel en faveur de la rénovation des grands musées régionaux sera poursuivi.

Enfin, la stratégie régionale en faveur des langues et cultures régionales sera déployée, avec la volonté de mieux former, de mieux transmettre et de créer dans les langues régionales.

Si les filières culturelles et patrimoniales obéissent à des logiques économiques et d'emplois qui leur sont propres, il n'en demeure pas moins **qu'une meilleure articulation de la politique culturelle aux autres politiques de notre collectivité offre des perspectives stimulantes**. Ces croisements permettent en effet de **déployer de nouvelles capacités d'action en faveur de l'attractivité régionale**.

De ce point de vue, **la mise en œuvre d'un plan d'actions concret renforçant les points de convergence entre opérateurs touristiques et acteurs culturels est une priorité 2020**. Ce plan d'actions renforcera le rayonnement des événements et structures culturels en les intégrant mieux à une offre touristique globale, et confortera notre politique de destinations en valorisant davantage l'offre culturelle de chacune d'elles.

Les très nombreux festivals organisés en Grand Est se caractérisent par leur grande qualité artistique, la diversité et l'originalité de leur programmation, leur souci de proximité permettant un rapport privilégié entre le public et les artistes. Ces points communs dessinent une cohérence et marquent une manière spécifique au Grand Est de célébrer l'art et la culture. Depuis deux ans, l'Agence culturelle Grand Est anime le réseau des festivals pour mettre en place des mesures favorisant la mutualisation d'un certain nombre de fonctions, en termes de communication et de programmation. La mobilisation de ce réseau autour des enjeux d'attractivité touristique pourra servir de modèle aux autres réseaux, notamment muséaux et patrimoniaux.

La politique culturelle et patrimoniale de la Région est **aussi une politique d'accompagnement des territoires dans leur dynamique culturelle**. Aussi, les modalités de notre dialogue avec les territoires seront renouvelées en favorisant la prise de compétence culturelle et patrimoniale par les intercommunalités, puis en offrant à ces intercommunalités de nouveaux modes de contractualisation pour les accompagner dans leur politique d'animation culturelle. Cette contractualisation leur permettra de mieux appréhender et bénéficier du soutien régional et simplifiera les démarches administratives.

- **Le développement touristique, source de croissance pour l'ensemble des territoires**

Le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT), conçu comme un véritable plan de croissance autour des cinq destinations composantes du Grand Est - Alsace, Lorraine, Champagne, Ardenne, Vosges -, définit la stratégie régionale en matière de tourisme pour les quatre prochaines années. Après la mise en place des Pactes de destination en 2019, **2020 verra la structuration des six filières thématiques dans le Grand Est : tourisme de nature, tourisme de mémoire, œnotourisme et gastronomie, thermalisme et bien-être, tourisme culturel/patrimonial, itinérance.**

Grâce à cet outil, la Région renforce et développe **un tourisme expérientiel et créatif**. Le SRDT et les dispositifs régionaux qui en découlent répondront aux défis de **l'attractivité, de l'excellence et de la proximité**, et mettront en exergue une filière qui, avec 64 millions de nuitées en 2016, représente en Grand-Est environ 80 000 emplois, soit 4% environ de l'emploi régional total.

Pour développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, **le recours à des projets de territoire sera privilégié**, notamment dans le cadre du tourisme de mémoire, avec le projet Champs de bataille en Meuse, de la valorisation du thermalisme et du Massif des Vosges, Vittel Renouveau, ou dans une dimension plus écotouristique, avec le projet Drachenbronn. S'y ajoutera l'organisation des 1ères Assises transfrontalières de l'œnotourisme, en partenariat avec le Ministère du Tourisme du Luxembourg.

2020 verra se construire, comme indiqué plus haut, les convergences entre Tourisme et Culture, et se mettre en place un plan d'action commun, à même de conférer un positionnement distinctif et original aux différents territoires du Grand Est.

L'accroissement de l'attractivité régionale s'opérera aussi par un **soutien à des structures touristiques majeures** - Parc du Petit Prince, Lac du Der, parcs touristiques à thème, etc. -, **et à des évènementiels d'envergure régionale et nationale** (« *Le champagne aime Paris* », *meeting aérien*, « *Des Flammes à la Lumière* », ...). Une mise en cohérence entre la stratégie touristique et les plans d'actions des Parcs Naturels Régionaux pour 2020-2022 sera recherchée, en particulier dans le domaine de l'écotourisme et de l'hébergement, avec la marque collective « Valeurs Parc Naturel Régional ».

Par ailleurs, le renforcement de l'attractivité économique et touristique de l'Aérodrome de **Chambley** et du **Lac de Madine** sera poursuivi, avec notamment l'organisation d'une gestion mutualisée des ressources des deux sites, via une SPL.

Marquée par l'ambition de renforcer l'attractivité du Grand Est, la politique touristique de la Région encouragera l'excellence et le haut-niveau de qualité de l'hôtellerie et de l'hébergement de plein air, associatif, et insolite.

La promotion en France et à l'international du Grand Est, à travers ses cinq destinations, sera assurée par un **soutien à l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est**, issue de la fusion en février 2019 des Comités Régionaux du Tourisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine et de la partie « Tourisme » de l'Agence d'Attractivité d'Alsace.

Cette structure, outre la coordination des Pactes de destination qui mettront en place, à l'échelle de chaque destination, une stratégie de promotion touristique unique et partagée, aura tout particulièrement en charge la création **d'une plate-forme de commercialisation** à l'attention des partenaires touristiques, culturels, agro-alimentaires et sportifs, la valorisation **du digital et de la data**, le développement d'une **politique d'innovation performante**, à travers l'animation du réseau des « Lab Tourisme » en lien avec Grand E-Nov, et le renforcement de la **coopération transfrontalière**. Enfin, l'ART Grand Est s'engagera dans une démarche volontariste de **promotion des destinations pour valoriser le Grand Est** et contribuer à son rayonnement au national et à l'international.

3.4. Renforcer notre leadership transfrontalier et capitaliser sur notre position au cœur de l'Europe

Premier maillon de la vocation spécifiquement européenne du Grand Est, la coopération transfrontalière s'incarne dans des dispositifs d'échanges et de négociation structurés avec les régions voisines, et dans le soutien aux instances partenariales de la Grande Région¹⁴ et du Rhin¹⁵, lesquelles permettent d'identifier et traiter les problématiques transfrontalières et de soutenir l'émergence de projets de coopération pouvant bénéficier notamment de financements au titre des programmes INTERREG des trois espaces de coopération : Grande Région, Rhin Supérieur, et France Wallonie Vlaanderen.

Dans le domaine du transfrontalier, la Région peut se féliciter de son bilan « projets », qui la place incontestablement en position de leader : au cours des 24 derniers mois, **plus de 165 projets ont été lancés, mobilisant plus de 200 M€ de financement**.

Notre collectivité est très impliquée dans le financement des structures qui participent à l'amélioration de la vie quotidienne des usagers, des travailleurs et des demandeurs d'emploi dans les territoires transfrontaliers.

Par ailleurs, **elle s'investit dans le soutien au montage et la réalisation de projets européens des opérateurs régionaux**, leur apportant un effet levier aux fins d'accéder aux financements de programmes sectoriels (ERASMUS, Horizon 2020, LIFE).

En 2020, le **Bureau Europe Grand Est de Bruxelles**, dont la Région est le principal financeur, verra sa gouvernance refondue par la mise en place d'une **Maison Europe Grand Est**, présente à Bruxelles et également à Berlin. La MEGE aura vocation à porter au plus haut niveau européen les enjeux communs à nos territoires et à nos partenaires, et à faciliter, pour chacun, l'accès aux différents instruments de la Commission.

Doivent être également mentionnés l'aide aux structures qui participent à l'information sur l'Europe dans toute la région - les Centres d'Information Europe Direct -, l'intensification des actions liées au Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne », et le soutien au Forum Mondial de la Démocratie.

La politique de coopération internationale, de développement et de solidarité internationale se décline autour des coopérations retenues par notre collectivité dans le cadre des nouvelles orientations de sa politique de coopération internationale : **coopérations d'attractivité en Europe et plus largement à l'international**. Ce volet sera amené à se développer en 2020.

¹⁴ Sommet des Exécutifs et Conseil Parlementaire Interrégional

¹⁵ Conférence du Rhin Supérieur et Conseil Rhénan dont la Région assure la Présidence en 2019.

Cette politique se décline aussi dans la **coopération avec des régions du Sud**, principalement en Afrique, et illustre l'engagement volontariste de la Région dans la politique de développement, qui se traduit par un soutien à « Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement - GESCOD ».

La Région apporte enfin **un soutien significatif au monde associatif et à la société civile**, par des appels à projets annuels et un **dispositif dédié à l'aide d'urgence humanitaire**. Chaque année, elle organise des Assises de développement et de solidarité internationale.

En matière de fonds européens, et dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Région¹⁶ met en œuvre 5 Programmes Opérationnels (PO) FEDER-FSE-IEJ et INTERREG, et 3 Programmes de Développement Rural (PDR) FEADER pour la période de programmation 2014-2020, représentant une enveloppe totale de 1,4 Md€ (779 M€ FEDER-FSE-IEJ, 656 M€ FEADER).

Ces programmes proposent majoritairement des thématiques d'intervention identiques et par là même complémentaires à celles de la Région : recherche-innovation, THD-numérique, développement économique, transition énergétique, lutte contre les inondations, biodiversité, formation et inclusion sociale, compétitivité de l'agriculture et équilibre des territoires.

La période de programmation 2014-2020 permet une prise en compte des dépenses jusqu'au 31 décembre 2023. Les travaux pour l'élaboration de la prochaine génération de programmes ont déjà démarré et s'intensifieront en 2020.

Le principal objectif de 2020 est la future génération de programmes européens dans le cadre temporel et réglementaire imposé, en veillant à associer largement **les acteurs locaux** et en assurant une communication étendue du rôle central assuré par la Région.

- **Programmation des Fonds européens**

La décentralisation de la gestion des fonds européens conduit les Régions à faire transiter par le budget régional les crédits du FEDER et du FSE/IEJ. Pour le FEADER, si le paiement des fonds aux bénéficiaires est assuré par l'Agence de Services et de Paiement, obligation est faite à la Région d'inscrire annuellement les dépenses allant du 4^{ème} trimestre N-2 au 3^{ème} trimestre N-1 dans le Budget N de la collectivité.

Dès lors, le budget régional comporte des crédits à verser aux bénéficiaires et des recettes pour un montant identique à percevoir auprès de l'Union européenne. Les recettes estimées sont attendues à hauteur du payé. L'impact est donc neutre sur le budget régional quant à l'équilibre dépenses/recettes.

Les prévisions de dépenses et de recettes pour les programmes FEDER, FSE-IEJ, et le FEADER représentent 37 M€ en crédits de fonctionnement et 196 M€ en crédits d'investissement.

¹⁶ Il s'agit ici des programmes « main stream », auxquels il faut ajouter le programme de coopération territoriale INTERREG Rhin Supérieur, dont la Région assure également la mise en œuvre en tant qu'Autorité de gestion

III. Assurer la cohésion sociale et territoriale du Grand Est

1. Entretien et densifier le réseau de transport régional au service de l'ensemble des habitants et des usagers du Grand Est

En 2020, la Région poursuivra son engagement en faveur des mobilités, avec plus de 809 M€ de dépenses de fonctionnement et 245 M€ en investissement.

1.1. Une convergence progressive des compétences transport transférées dans un cadre contractuel et partenarial harmonisé

Le **règlement régional du transport scolaire** et ses dispositifs connexes ont été votés les 29 mars et 21 juin 2019. Applicable dès septembre 2019 sur les réseaux de l'Aube et des Ardennes, il définit les ambitions régionales en matière d'offres de transport, de tarification scolaire et de partenariat avec les territoires. 2020 sera ainsi porteuse des premiers effets financiers de ce règlement sur les territoires de l'Aube, des Ardennes, de Meuse et de Moselle.

Parallèlement, le travail de convergence routière / ferrée, de complémentarité des offres avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité et de rationalisation du schéma de transport, mené en 2019, permettra une optimisation conséquente des coûts d'exploitation des marchés de transports du réseau de l'Aube (3 M€) dès 2020.

Conformément au calendrier annoncé, la politique d'harmonisation de la politique de mobilité routière se poursuivra par la remise à la concurrence des réseaux de Meuse, de Moselle et des Ardennes en septembre 2020.

Dans la continuité des travaux réalisés en matière scolaire, **une nouvelle gamme tarifaire commerciale unifiée**, adossée sur un standard d'offre pour les lignes interurbaines, sera proposée à l'Assemblée régionale en 2020. Cette étape de consolidation globale de la gamme tarifaire en transport routier de voyageurs marquera le lancement, en 2020, de la nécessaire réflexion complémentaire sur la stratégie opérationnelle en matière de billetterie et de distribution.

Le budget 2020 permettra l'acquisition des premiers matériels roulants prévus au titre de la politique de transition énergétique.

Une **démarche de standardisation des points d'arrêt et du mobilier urbain** sera initiée pour renforcer la mise en accessibilité et en sécurité des réseaux, tout en favorisant la diffusion de la marque FLUO. Parallèlement, **la mise en accessibilité** matérielle des points d'arrêt de transports routiers sera portée par le budget 2020 pour tous les réseaux régionaux intégrant la mise en accessibilité des arrêts TER routiers.

Simultanément, 2020 verra un développement et une restructuration des offres des réseaux Moselle, Meuse et Ardennes intégrant :

- La desserte des gares TGV ;
- Les logiques de partenariat autour de la mobilité transfrontalière avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse ;
- La mise en œuvre de la tarification commerciale convergée.

1.2. L'engagement d'une nouvelle étape importante pour l'évolution des dessertes ferroviaires

Au-delà de la poursuite des objectifs de montée en qualité, notamment sur les liaisons structurantes Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, le cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims (décembre 2019) permettra une mise à niveau globale des standards d'offre sur l'ensemble du Grand Est. Concerté avec les territoires, ce projet prévoit une augmentation de l'offre de 15%.

2020 verra un nouveau développement des lignes structurantes Est-Ouest, avec la mise en place de services TER Paris-Strasbourg en fin de semaine, à l'instar des liaisons de semaine et suite au retrait, au printemps 2019, des Intercités 100 % Eco par SNCF Mobilités.

Ce haut niveau d'ambition prendra appui d'une part sur la revoyure de la Convention TER et, d'autre part, sur la préparation de l'ouverture à la concurrence. Cette dynamique doit permettre de construire un réseau plus attractif et plus performant, avec un objectif de meilleure maîtrise des charges. 2020 verra ainsi la **publication des premiers appels d'offre ferroviaire portés par la Région, pionnière en France en ce domaine.**

Au-delà du développement du ferroviaire régional, la Région, en lien avec ses partenaires, restera mobilisée en 2020 pour pérenniser et développer les connexions grande vitesse nationale et européenne, et les relations interrégionales de proximité.

Ces ambitions en termes d'offre de transports collectifs ne pourront voir le jour que si elles s'appuient sur une mise à niveau importante des moyens matériels utilisés, financée par la Région dans le cadre de la politique transport. Cette démarche de fiabilisation et de pérennisation du matériel roulant et des infrastructures, implique des investissements significatifs.

Pour le **matériel roulant ferroviaire**, les développements d'offre préparés par la Région (liaisons Luxembourg, Réseau Express Métropolitain de Strasbourg, liaisons France-Allemagne) nécessitent un renforcement du parc de matériel et de sa capacité d'emport de voyageurs. Aussi des engagements importants ont été contractualisés en 2019 pour acquérir de nouveaux matériels : protocole avec la Région Normandie pour l'acquisition de 16 rames d'occasion à 2 niveaux et convention pour l'acquisition de 30 Régiolis transfrontaliers et 9 Régiolis domestiques. Ils impacteront fortement le budget régional à compter de 2020.

En parallèle, que ce soit pour prolonger la dynamique d'amélioration de la qualité de service due aux usagers du TER - engagée par elle depuis plusieurs années -, ou pour assurer le fonctionnement pérenne des matériels roulants sur la durée, la Région doit impérativement poursuivre ses investissements dans la maintenance du matériel roulant. Ces opérations de maintenance, dont certaines, lourdes, effectuées à « mi-vie » des matériels, sont incontournables. A ce titre, sont programmés dès 2020 les opérations de modernisation de la flotte de voitures Corail, concernant principalement la Vallée de la Marne, et l'achèvement des travaux d'équipement ERTMS sur la flotte transfrontalière desservant le Luxembourg.

Garantir un haut niveau de disponibilité des matériels roulants et développer le parc régional constituent deux clés indispensables au maintien et au développement du réseau TER Fluo Grand Est.

De même, la mise en œuvre du **schéma directeur des installations de maintenance** - décidé en 2019 et suivi du lancement des premières études -, amorce à partir de 2020 une période d'investissements significatifs, tout particulièrement sur les sites de Strasbourg et Metz. Il est en effet indispensable de doter le réseau Fluo Grand Est des équipements permettant d'assurer la maintenance de ces nouveaux matériels aux spécifications

particulières. Par ailleurs, pour préparer les conditions d'une ouverture à la concurrence effective, la Région se doit d'engager, dès 2020, la construction des installations dont auront besoin les nouveaux opérateurs.

Les ambitions de la Région en matière d'évolution de l'offre de transports collectifs implique de lourds investissements, dont une grande partie est déjà engagées et inscrite dans un cadre financier stabilisé avec l'Etat et SNCF Réseau.

1.3. Un réseau d'infrastructures à renforcer dans le cadre d'un nouveau dialogue à mettre en place avec l'Etat

Le Grand Est est riche de son réseau d'infrastructures ferroviaires, qui constitue le plus grand linéaire des nouvelles régions : il représente en effet près de 15% du réseau ferroviaire national, alors que le territoire régional ne représente que 10% de la superficie de la France, et sa population seulement 8,5 % de la population nationale. Le maintien et le développement de ce réseau au service des habitants sont donc des sujets fortement dimensionnant pour la collectivité.

Or, presque deux ans après la clôture des Assises nationales de la Mobilité, qui ont montré combien le sous-entretien a particulièrement fragilisé les lignes de desserte fine du territoire au cours des dernières décennies, la LOI d'Orientation sur les Mobilités (LOM) n'est toujours pas votée et la stratégie d'accompagnement de l'Etat pour la remise en état du réseau ferroviaire de proximité toujours pas arrêtée. Malgré ce contexte national incertain, la Région restera mobilisée en 2020 pour mener à bien les opérations déjà engagées dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020, et pour négocier un cadre partenarial équilibré avec l'Etat visant à restaurer les performances des lignes de desserte fine du territoire afin d'optimiser la production des services ferroviaires et de contribuer à la maîtrise des coûts d'exploitation.

Le partenariat à négocier avec l'Etat devra tenir compte du statut historique du réseau ferroviaire national, propriété nationale et dont la gestion est confiée à SNCF Réseau. Il devra aussi intégrer les diverses possibilités qui seront ouvertes par la LOM en termes de gestion déléguée de ce réseau, notamment dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des services ferroviaires régionaux.

Dans cette perspective, et au regard des avances déjà réalisées par la Région pour le compte de l'Etat au cours des dernières années sur plusieurs opérations du CPER, la Région attend de celui-ci, à court terme, qu'il respecte ses engagements pour mener, dans les délais prévus, les opérations de régénération du réseau permettant de maintenir l'offre ferroviaire définie par la Région. La Région poursuivra également l'accompagnement des opérations déjà engagées en matière de préservation et du développement du réseau capillaire fret dans le cadre de son dispositif CAPFRET.

Pour l'ensemble des infrastructures ferroviaires, l'accompagnement financier de la Région, déjà soutenu en 2019, sera renforcé en 2020 : principalement pour faire face à la montée en puissance des appels de fonds correspondant aux opérations engagées au cours des années précédentes (4^{ème} voie Strasbourg-Vendenheim, électrification Paris-Troyes, rénovation de la ligne Charleville-Givet, capillaire voyageurs dans le cadre du protocole inscrit au CPER, etc.), et aussi pour assurer le financement des opérations engagées plus récemment (nœud ferroviaire de Mulhouse, réouverture aux circulations ferroviaires de la ligne Epinal-Saint-Dié, développement de la capacité sur la ligne Metz-Thionville-Luxembourg dans le cadre du protocole Franco-Luxembourgeois, par exemple). La montée en puissance et le poids de ces

engagements traduisent la forte opérationnalité du volet mobilité multimodale du CPER dans le Grand Est, qui se concrétise par les plus hauts niveaux d'engagement et de réalisation des opérations à l'échelle nationale.

Les nouveaux engagements pour 2020 concerneront principalement les études d'avant-projet définitif de la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport, les premiers travaux du nœud ferroviaire de Nancy, le renforcement de la capacité électrique du réseau et les premières opérations de régénération des lignes de desserte fine du territoire.

La Région **poursuivra son accompagnement des projets routiers** inscrits au CPER 2015-2020 et préparera la mise en place d'une révision du CPER ou d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat (VR52, RN 83, A35 et A31 bis).

Enfin, le soutien au **développement du transport de marchandises par voie d'eau structurante** sera poursuivi : mise en œuvre des opérations inscrites au volet fluvial et portuaire du CPER 2015-2020 et des engagements pris par la Région dans le cadre de la mise en place des SMO sur le Rhin et la Moselle. A ce titre, 2020 sera marquée par la mise en place des SEMOP assurant la gestion des plateformes logistiques multimodales de Colmar/Neuf-Brisach et du Sud Alsace.

En matière de **transport aérien**, 2020 verra se poursuivre la démarche initiée par la Région fin 2019 pour définir une stratégie aérienne à l'échelle Grand Est, dans un contexte marqué par la diversité des structures de gestion des aéroports et aérodromes sur le territoire régional et par la forte concurrence des équipements aéroportuaires au sein des espaces frontaliers qui bordent la région.

1.4. Des choix forts en faveur du développement de l'intermodalité

La mobilisation des acteurs autour du SRADDET a mis en exergue la nécessité de repenser la mobilité comme un service. La Région a déployé à l'échelle régionale la carte billettique Simplicités sur le réseau ferroviaire en 2019 et accompagnera les AOM qui souhaitent utiliser le support pour héberger des titres de transport interopérables entre plusieurs réseaux.

Le nouveau calculateur d'itinéraires régional, FLUO.eu, lancé en avril 2019, véritable assistant numérique de mobilité, facilite par ses fonctionnalités, notamment pour les inscriptions scolaires, le parcours des usagers en recherche d'alternative au « tout voiture ».

Pour mener à bien toutes ces démarches, notre collectivité continuera d'assurer son rôle de chef de file de l'intermodalité en pilotant et animant la « Conférence Régionale des Mobilités » et le LABO des Mobilités regroupant techniciens et exploitants.

Elle explorera, avec les AOM, les conditions de mise en œuvre d'une distribution digitale de titres de transport à partir d'applications mobiles de vente de titres interopérables, en s'appuyant sur une plateforme de génération de Code barre 2 D, **projet unique en son genre à l'échelle nationale**, et qui constituera la norme nationale en la matière. La maîtrise des outils de distribution par la collectivité reste un enjeu majeur dans le déploiement serviciel en matière de mobilité.

Le développement d'un réseau régional de transport cohérent et complémentaire, sous la bannière « FLUO GRAND EST » depuis avril 2019, doit prendre en compte les **spécificités territoriales**.

Le bouquet de solutions de mobilités alternatives a été renforcé en 2019 par des approches territoriales et servicielles pour soutenir les AOM mettant en œuvre des dispositifs de flottes

partagées de véhicules et le déploiement de bornes de recharges pour les collectivités, les entreprises et l'habitat collectif, pour des motorisations propres.

L'amélioration continue de l'intermodalité physique entre les différents modes de transport constitue une ligne directrice des interventions de la Région, permettant d'améliorer les interconnexions entre les offres de transports, de faciliter les correspondances pour les usagers, et de renforcer l'attractivité de l'offre globale de mobilité alternative.

En ce sens, la Région maintiendra ses interventions pour permettre la poursuite du déploiement du Schéma Directeur de Services en gare sur le réseau régional, la mise en œuvre de projets d'amélioration de l'intermodalité dans les gares régionales par le dispositif DIRIGE. Ce dernier sera mobilisé selon des modalités tenant aux importants engagements déjà actés par la Région pour le développement des Pôles d'Echanges Multimodaux et pour la mise en accessibilité des gares du réseau ferroviaire régional.

2. Investir davantage l'exigence d'équité territoriale

2.1. La Région Grand Est, un acteur territorial de la santé

La Région entend **structurer son action en matière de santé pour la rendre plus visible et plus efficiente en l'intégrant aux autres politiques publiques** et en répondant de manière adaptée aux besoins des habitants du Grand Est. Elle souhaite s'affirmer encore davantage comme partenaire des autres acteurs - Agence Régionale de Santé, Départements, etc.-, dans la mise en œuvre de la politique nationale de santé au sein du Grand Est, et accompagner ainsi les transformations du système de santé dans l'intérêt des populations.

Pilote reconnu en matière de formations sanitaires et sociales ainsi que dans le domaine de la prévention et du soutien aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), la Région **ambitionne de renforcer son rôle dans l'écosystème de la recherche scientifique et technologique et de l'innovation.**

Par cette démarche volontariste, la Région veut accroître l'attractivité du territoire en améliorant la réponse apportée aux problématiques de santé auxquelles sont confrontées les populations, tout en abordant le champ de **la Santé comme un levier de développement économique.**

Ainsi au titre de 2020 les principales actions seront :

- La poursuite du soutien aux Maisons de Santé pluri professionnelles ;
- La mise en œuvre de la politique en faveur de maisons des internes ;
- L'innovation pour la santé de demain, via la télésanté notamment.

Pour conforter la mise en œuvre de la politique Santé en 2020, un budget de 3,9 M€y sera consacré.

2.2. Des investissements forts pour les territoires ruraux

Un accompagnement affirmé à l'artisanat, à la création d'entreprises, à l'économie sociale et solidaire

La Région affirme son soutien à un écosystème performant et professionnel d'accompagnement des porteurs de projets en création ou reprise d'activité, quel que soit leur domaine, et d'accompagnement structuré aux initiatives territoriales porteuses d'innovation sociale.

Après une année de mise en œuvre du dispositif Be EST Entreprendre, dont l'ambition est d'accompagner les porteurs de projets en création-reprise sur les territoires du Grand Est, un bilan a été mis en œuvre avec l'ensemble des opérateurs conventionnés et des groupes de travail thématiques programmés. Dans un souci d'amélioration continue de l'offre de service aux usagers – porteurs de projets en création ou reprise du Grand Est –, une réflexion sera engagée dès 2020 pour une version toujours plus opérante de l'offre, plaçant le bénéficiaire au centre du programme.

2020 sera également marquée par une pleine opérabilité des plans d'actions régionaux et territoriaux (à l'échelle des Maisons de la Région), pour améliorer les outils et services de l'écosystème de la création-reprise en Grand Est, proposer des temps de partage et de travail entre opérateurs, générer et mutualiser des outils permettant une meilleure visibilité des services.

En 2019, un Pacte transmission-reprise engageant dans une ambition commune la Région, la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Est et la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, a été établi et voté.

L'ambition pour 2020 est d'apporter aux cédants un accompagnement équivalent dans les territoires du Grand Est, en réponse aux besoins, avec la volonté affirmée de DETECTER, IDENTIFIER, SENSIBILISER, ACCOMPAGNER les cédants potentiels, en amont de l'acte de cession et jusqu'à finalisation du projet, et de mener un travail à destination des repreneurs potentiels.

2.3. Le sport, vecteur de dynamiques territoriales et sociales

2020 sera marquée par le soutien au sport, aux équipements et pratiques sportives comme vecteur fort de développement régional, dans toutes ses composantes : sociale, territoriale, économique, touristique.

Le soutien de la Région aura aussi pour vocation de favoriser le développement du sport dans ses objectifs de performance, via l'accompagnement et le soutien des plus de 300 clubs et des sportifs de haut niveau et la contribution à la préparation des JO de Paris 2024, et notamment à travers l'obtention et la déclinaison du label « **Terres de jeux 2024** ».

Depuis le 1er janvier 2016, la Région a la compétence pour le développement et la programmation des travaux d'investissements du patrimoine des trois **centres de ressources, d'expertise et de performance sportives - CREPS** : Essey les Nancy, Reims et Strasbourg.

La Région privilégie la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2025 (PPI CREPS Grand Est). Les actions opérationnelles portent sur trois axes : Accueil – Hébergement ; Maintenance lourde ; Développement des activités sportives

Notre collectivité a clairement l'ambition de faire des CREPS des établissements parfaitement intégrés à la politique sportive régionale et de conforter leurs missions d'accueil et de préparation des meilleurs sportifs de niveau national ou mondial. Elle entend aussi qu'ils puissent assurer dans de bonnes conditions le développement d'une offre de pratiques sportives de qualité et de proximité, au bénéfice des pratiquants dans les territoires.

En 2020, des opérations lourdes d'investissement seront conduites, notamment la construction d'une résidence d'hébergement sur chaque site, qui permettront de réserver les meilleures conditions d'accueil aux sportifs en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

3. Vers un nouveau modèle d'accompagnement des territoires dans leur développement

Depuis février 2017, l'élaboration du SRADDET¹⁷, baptisé « Grand Est – Territoires », a permis de définir un projet régional partagé pour un développement durable et équilibré des territoires en misant sur les transitions énergétique et écologique et sur toute forme de coopération territoriale.

L'adoption du SRADDET étant prévue fin 2019, **2020 sera sa première année de mise en œuvre, fondée sur la mobilisation de toutes les politiques sectorielles de la Région et sur la contribution des partenaires de la Région et des territoires.**

Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré des territoires

Après le vote d'une architecture globale d'intervention en faveur des territoires en avril 2017, notre collectivité s'est attachée, de manière très pragmatique, à renforcer le soutien aux projets communaux et intercommunaux. En 2018, par un assouplissement des dispositifs, et en 2019 par la bonification des dispositifs en lien avec les règles du SRADDET.

Dispositifs DCT en faveur des investissements des :	2017 juil/déc. – 6 mois soit la moitié de l'année		2018 12 mois		2019 janv./juil. – 7 mois soit moins de 2/3 de l'année	
			Augmentation plafonds, taux d'aides, nombre de bénéficiaires		Bonifications SRADDET	
	Nb projets	Aides Région	Nb projets	Aides Région	Nb projets	Aides Région
Communes rurales	38	1 699 390 €	393	19 006 827 €	262	13 141 972 €
Bourgs structurants	-	-	17	1 652 282 €	33	2 934 673 €
Espaces urbains	30	11 198 627 €	36	9 131 835 €	63	8 695 380 €
Friches	8	1 233 447 €	26	6 530 780 €	20	6 294 713 €
Habitat	6	341 007 €	27	4 432 090 €	11	1 330 198 €
Urbanisme durable	-	-	17	1 512 387 €	10	276 729 €

La Région soutient résolument les projets des territoires qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la création de nouveaux services et/ou équipements. Selon les dispositifs, l'aide est bonifiée pour les territoires fragiles, les projets intercommunaux et ceux permettant d'économiser le foncier ou de ne pas imperméabiliser les sols, conformément aux orientations du SRADDET.

¹⁷ SRADDET schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Avec l'augmentation significative des taux et plafonds d'aides (communes rurales, friches) et l'élargissement de l'éligibilité à de nouveaux bénéficiaires (Bourgs structurants en milieu rural - BSMR et Espaces urbains structurants - EUS), les dispositifs régionaux rencontrent un réel succès.

En 2020, ils seront optimisés pour gagner en lisibilité et favoriser l'émergence d'une contractualisation avec les territoires. Trois grands types de dispositifs seront retravaillés à cet effet : dispositifs de proximité ayant vocation à être gérés par les Maisons de la Région, dispositifs d'aménagement du territoire, et dispositifs « sur-mesure » en lien avec la mise en place des contrats globaux. Ils seront soumis au vote de l'Assemblée régionale en fin d'année.

Renforcer le partenariat Région – territoires et l'accompagnement sur-mesure

En parallèle, la Région travaille avec certains territoires à la **mise en place de contrats** :

- **Contrats métropolitain/d'agglomération** avec Strasbourg, Nancy, Reims, Metz ;
- **Pactes Villes Moyennes** avec 37 villes : 24 s'inscrivent dans le cadre des conventions « Action cœur de ville » pilotées par l'Etat, 13 sont propres à la démarche régionale.

Plus globalement, des contrats de territoires sont à l'étude avec les 149 EPCI du Grand Est afin de :

- Rendre l'action de la Région en faveur des territoires plus lisible dans toutes ses dimensions sectorielles ;
- Etablir une relation de partenariat Région-Territoire, en lien étroit avec les Maisons de Région, pour un développement durable et équilibré de tous les territoires du Grand Est, en déclinaison du SRADDET et des autres grands schémas régionaux (SRDEII, Schéma Régional de développement du Tourisme, CPRDFP, etc.).

Cette démarche de contractualisation permettra de **généraliser les bonnes pratiques expérimentées dans le cadre du Pacte pour la Ruralité** avec 11 territoires pilotes en 2018¹⁸ et 2019¹⁹. Cette expérimentation amène en effet un nouveau regard sur le territoire, sur la base d'un diagnostic socio-économique et d'un accompagnement des acteurs locaux, publics et privés, par des prestataires extérieurs. Les projets propres à chaque territoire, qui émergent grâce à cette démarche innovante, pourront être soutenus par les dispositifs en vigueur, en mobilisant le Fonds d'innovation rurale (FIR), voire dans le cadre d'une contractualisation.

Mettre en réseau les acteurs du territoire

Enfin, au travers du Pacte pour la Ruralité, de la gouvernance du SRADDET ou de la question de l'ingénierie territoriale, la Région affirmera davantage en 2020 sa place et son rôle dans l'animation des territoires (réseau des SCoT, Réseau Rural, optimisation de l'ingénierie territoriale, etc.).

4. Donner des clés d'avenir à la jeunesse du Grand Est

La Région renforcera en 2020 sa politique en faveur de la jeunesse. Elle développera notamment son action autour des quatre grands défis déjà initiés : donner les clés de l'insertion professionnelle ; entreprendre ; s'engager et être des citoyens actifs ; élargir les horizons par les mobilités et l'accès à la culture.

¹⁸ Brie et Champagne Argonne, Côte des Bars, Madine, Sarrebourg, Val de Villé, Val d'Argent.

¹⁹ Rethélois, Ouest Vosgien/Meuse Rognon, Longuyonnais/Cœur du Pays Haut, Saulnois, Sundgau.

Donner les clés de l'insertion professionnelle

Ce défi pose en priorité la question de l'orientation professionnelle en coordonnant le Service Public Régional de l'Orientation (cf. le volet Orientation, plus haut). Les 44 Missions locales du Grand Est et le réseau des Centres d'Information Jeunesse jouent ici un rôle important. Pour les jeunes en situation de « décrochage » et sortant du système scolaire, la Région développe des actions favorisant une nouvelle dynamique individuelle.

Encourager et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes

La Région fait du développement de la culture entrepreneuriale l'un de ses axes prioritaires à destination de la jeunesse. Il s'agit de développer l'esprit d'entreprendre grâce aux « Mini-entreprises », ouvertes aux lycéens et aux stagiaires de la formation professionnelle. Ce défi permet également de soutenir les projets de création d'entreprise grâce au dispositif « Entrepreneuriat des jeunes », qui encourage et soutient l'innovation, la créativité et l'audace des jeunes créateurs. Un partenariat avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse dynamise cette priorité.

Se mobiliser pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes

La Région favorise l'engagement des jeunes et leur capacité à être des citoyens éclairés et confiants. Elle développe des actions d'animation de la vie lycéenne, dont le Mois de l'Autre, et renforcera ses actions pour le Mois de l'Europe. Des projets citoyens ou professionnels sont également aidés dans le cadre de dispositifs comme « Expériences de Jeunesse ». Le Conseil Régional des jeunes, assemblée représentant la jeunesse du Grand Est, sera renouvelé en janvier 2020 et le Service civique soutenu.

Élargir les horizons des jeunes et favoriser l'espace transfrontalier

Contribuer au développement personnel des jeunes, favoriser leur épanouissement et leur mobilité, tels sont les objectifs majeurs de ce défi. Avec ses quatre frontières, le Grand Est bénéficie d'une opportunité exceptionnelle de coopération transfrontalière et internationale. Cet espace transfrontalier est un atout conséquent pour les mobilités transfrontalières, européennes et internationales, vivement encouragées pour les lycéens et étudiants du Grand Est.

5. Promouvoir l'engagement citoyen et le vivre ensemble

La Région confirme sa volonté de renforcer le soutien à la vie associative dans les territoires afin d'encourager la dynamique de projets, le bénévolat, la structuration des réseaux associatifs. Dans cette perspective, elle confortera le développement du Dispositif d'Aide à la Vie Associative de Proximité (DIVAP) mis en place en 2019 et développera les liens et des objectifs communs avec les têtes de réseau associatives. La vie des territoires et la dynamique des projets associatifs sont des priorités.

La Région fera par ailleurs du rapprochement « citoyens – élus » une priorité en 2020, en proposant aux habitants du Grand Est et notamment les jeunes de participer et de contribuer aux politiques publiques, à leur évolution. L'avenir de la région doit être partagé et nécessite une vision commune et participative, un avis de citoyens engagés pour leur territoire.

Notre collectivité s'attachera également à développer la lutte contre les discriminations dans toutes ses politiques, par des actions de soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes, en confortant notamment le leadership féminin. Elle favorisera aussi des projets visant une meilleure intégration des personnes en situation de handicap. Enfin, elle poursuivra la construction du dialogue interreligieux, garant de mieux-vivre ensemble et vecteur d'éducation chez les jeunes.

ANNEXE 1 – Les Ressources Humaines en Région Grand Est²⁰

A. STRATEGIE RH

Objectif n° 1 : harmoniser et formaliser les pratiques et procédures en matière de ressources humaines

L'harmonisation du régime indemnitaire des agents régionaux

Le nouveau régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions à l'Expérience et à l'Expertise (RIFSEEP) est mis en application depuis le 1er janvier 2018. Plusieurs principes intangibles ont été appliqués lors de la construction et de la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire :

- L'architecture du régime indemnitaire est commune à tous les agents : agents du siège, des Maisons de la Région et des lycées perçoivent un régime indemnitaire obéissant à des règles communes ;
- La rémunération des agents doit être la contrepartie des fonctions exercées et de l'engagement dont chacun fait preuve dans l'exercice de ses missions de service public ;
- Un principe d'équité : à fonction équivalente, les agents perçoivent un régime indemnitaire calculé de manière identique ;
- La mise en œuvre du régime indemnitaire n'a généré aucune perte de rémunération

En 2020, conformément aux dispositions du Plan Qualité de services et Valorisation des Métiers présenté en Comité Technique du 14 mai 2019, sera proposé aux encadrants des établissements d'enseignement, aux agents des Equipes Mobiles d'Ouvriers Polyvalents et aux équipes des TRM (Titulaires Remplaçants Mobiles) un changement du cadre d'emploi des ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignements) vers celui des ATT (Adjoint Technique Territorial), leur permettant ainsi de bénéficier d'un plafonnement de régime indemnitaire plus favorable.

Des fiches de poste et une fiche d'entretien professionnel harmonisées et claires

Les campagnes d'évaluation 2018 et 2019 ont constitué un marqueur fort de la mise en œuvre de la fusion et d'une gestion unifiée des agents de la nouvelle entité.

Au sein des établissements scolaires et dans les services administratifs, les fiches support des entretiens professionnels présentent désormais une unité de forme et de fond, permettant aux évaluateurs comme aux évalués de bénéficier d'une égalité de traitement, quels que soient leur lieu d'exercice et leur emploi.

Désormais, tous les agents de la Région bénéficient d'une fiche de poste décrivant leurs missions, assise sur un référentiel métier unique. En 2020, une démarche de dématérialisation de la procédure d'évaluation sera entamée.

²⁰ L'adjonction d'une Annexe dédiée aux ressources humaines de la collectivité résulte d'une obligation prévue par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Définir le cadre d'intervention de la collectivité en matière d'action sociale

La Région Grand Est fait reposer sa participation au titre de l'action sociale de ses agents sur six piliers :

- Le « socle commun » constitué par les Prestations d'action sociale versées aux agents par la Région Grand Est calquées sur ce qui est délivré a minima par l'Etat à ses agents.
- La restauration : depuis le 1er novembre 2018, la Région a étendu le dispositif de prise en charge des frais de restauration notamment par le bénéfice des tickets restaurant.
- Le fonds social de secours : il est mis à la disposition des assistants sociaux du travail de la Région, qui l'utilisent exclusivement sur des critères sociaux.
- Les prestations sociales confiées à un prestataire extérieur : les agents ont accès à un panel de prestations leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie familiale et de les soutenir en cas de situations sociales difficiles.

- La Protection Sociale Complémentaire

Risque « santé » : La Région propose d'aider financièrement les agents en cas d'acquisition de garanties d'assurance du risque « santé » par les agents à un contrat individuel labellisé.

Risque « prévoyance » : La Région fait le choix d'opter pour une convention de participation à adhésion facultative pour la couverture de ce risque. Les agents restent libres d'y adhérer ou non, la Région prenant en charge l'intégralité du coût de l'adhésion.

A ce jour, 4762 agents adhèrent au contrat Région.

- Les actions de convivialités entre agents confiées à l'Amicale Grand Est (voir infra)

Harmoniser le règlement du temps de travail sur les différents sites

Le nouveau règlement du temps de travail a été adopté en Séance plénière du 20 juin 2019 pour une application au 1er septembre 2019 pour les agents des EPLE et EPLEA et au 1er janvier 2020 pour les agents des sites administratifs. Il s'inscrit strictement dans le cadre imposé par la loi, qui fixe la durée annuelle légale du travail à 1607 heures, et revêt 4 enjeux principaux :

- Mettre en place un dispositif équitable d'organisation du temps de travail dans le cadre de la communauté de travail que forment l'ensemble des agents de la Région ;
- Adapter l'organisation du temps de travail aux attentes des agents et des usagers dans un souci collectif d'efficacité dans la mise en œuvre de l'action régionale et du service public ;
- Prendre en compte les spécificités de certains services de la collectivité ;
- Promouvoir les pratiques innovantes en matière de temps de travail qui sont à la fois gage d'efficacité et de bien-être au travail.

La part des agents à temps partiel s'établit au 31 12 2018 comme suit :

	Fonctionnaires	Contractuels
Hommes travaillant à temps partiel	53	13
dont temps partiel de droit ou sur autorisation	53	13
Femmes travaillant à temps partiel	549	67
dont temps partiel de droit ou sur autorisation	549	67

Soit 8,21 % de nos agents.

Objectif stratégique n°2 : améliorer les conditions de vie au travail

Des organigrammes lisibles et stables, une meilleure répartition de la charge de travail

Le pari de réunir les trois anciens territoires et de construire une culture commune dans le cadre d'une communauté de travail est en passe d'être réussi.

La collectivité s'organise désormais autour de cinq Directions générales adjointes et d'un secrétariat général. Les organisations seront totalement finalisées d'ici à fin 2019 autour de feuilles de route clairement définies et présentées au Comité Technique.

S'agissant des besoins nouveaux, la Région s'attache autant que faire se peut à étudier et mettre en œuvre des mesures de redéploiement au sein de ses services, de sorte à ce que les recrutements nets soient compensés par des suppressions nettes (hors transferts de compétences).

Prendre en charge les agents en difficultés

Les services proposés aux agents, tant en ce qui concerne la médecine que le service social du travail, étaient inégaux sur les trois sites. Certains territoires n'étaient plus couverts, ce qui générait une iniquité de traitement entre les agents.

Un « plateau médical » a vu le jour avec deux médecins du travail coordonnateurs et huit infirmiers du travail installés dans les Maisons de Région, au plus proche des agents, notamment ceux des lycées.

A ce dispositif s'ajoute l'existence du Pôle médico-social du Service Qualité de Vie au Travail de la DRH qui comprend, notamment, trois assistantes sociales du travail et trois référents handicap. A cela s'ajoute, au sein du Pôle Prévention des Risques Professionnels, un véritable réseau professionnalisé des assistants de prévention, constitué de 15 ADP, postes exclusivement consacrés à cette mission, appuyé par 3 préventeurs.

Une cellule de transition professionnelle sera pleinement opérationnelle en 2020. Elle met en œuvre le dispositif de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel.

Enfin, en 2020 se poursuivra le chantier du diagnostic des Risques Psycho Sociaux débuté fin 2019 par la diffusion et le traitement d'un questionnaire de recensement auprès des agents.

Une Amicale Grand Est ouverte à tous les agents

L'Amicale poursuivra son action de « faire Grand Est » à destination des tous nos agents. La Région maintiendra le soutien qui lui est octroyé.

Mettre en œuvre une gestion unifiée et systématisée des vêtements de travail

Le projet à consiste à doter l'ensemble des agents de la collectivité de vêtements de travail rendus nécessaires par le caractère salissant de leurs activités et d'équipements de protection individuel.

Les premières livraisons auront lieu en novembre 2019. 2020 verra la mise en place du « compte à points » ouvert pour chaque agent et l'organisation d'une seconde vague de livraison.

L'enveloppe globale affectée au financement du projet est de 5,8 M€, dont les paiements s'échelonnent entre 2019 et 2023, budgétés via le vote d'une Autorisation d'Engagement.

Améliorer les locaux sociaux dans les lycées

Une autorisation de programme prévisionnelle de 16 M€ sur une période prévisionnelle de 5 ans (2018-2022) a été mise en place pour permettre la réalisation d'études et de travaux, au bénéfice du personnel technique territorial, dans les locaux de travail situés dans les lycées et CFA publics du Grand Est.

Objectif stratégique n°3 : favoriser la communication pour donner du sens au travail quotidien des agents et favoriser l'émergence d'une culture commune à nos 7400 agents et le « faire Région Grand Est ».

Des formations adaptées

2020 verra l'adoption d'un plan pluriannuel de formation qui devrait s'articuler autour de 4 orientations principales:

- Porter l'ambition de ses collaborateurs : la préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale ;
- Etre en mesure d'assurer la responsabilité de ses missions : les cycles professionnalisant ;
- Manager dans le changement, poser les bases du management de demain : Manag'est, l'école des managers ;
- Réduire la fracture numérique : donner les moyens à tous les collaborateurs d'appréhender sereinement les outils.

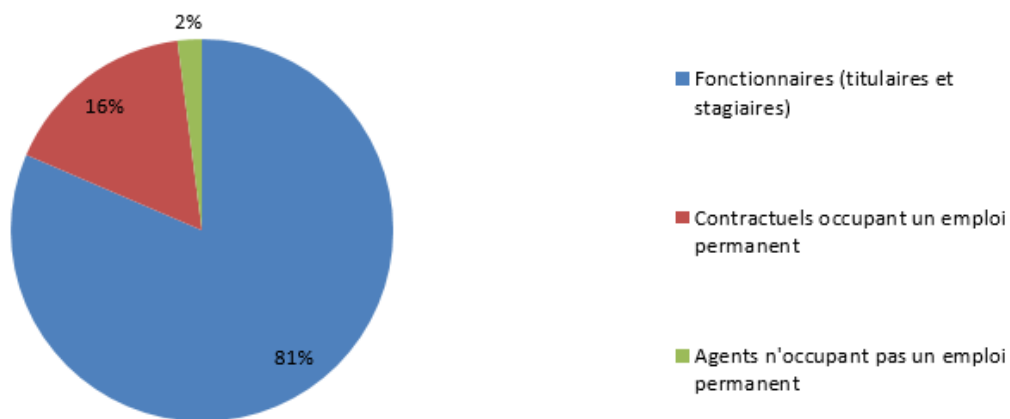
Une communication interne à l'usage de tous

Il s'agit avant tout de favoriser la culture commune, le vivre ensemble et le « faire Région Grand Est ».

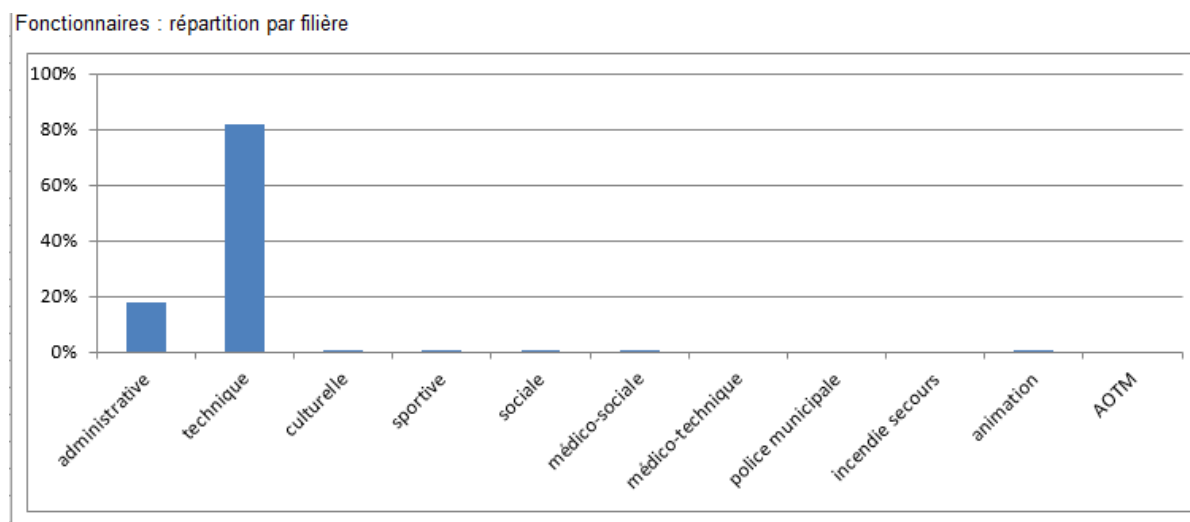
B. LES EFFECTIFS

Les effectifs de notre collectivité s'établissent lors de la dernière décision budgétaire à 7 747 agents.

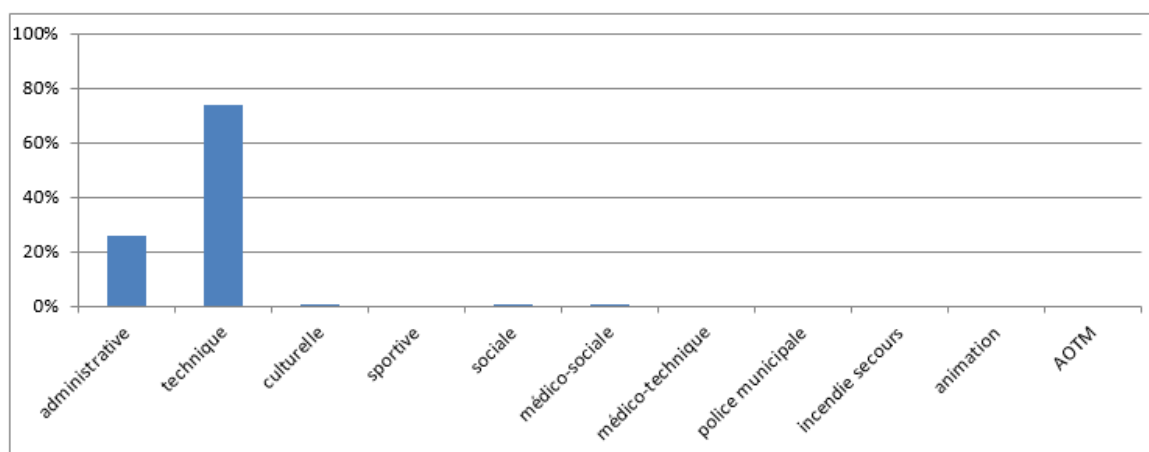
La répartition au 31.12.2018 est la suivante :



La structure des effectifs présente les caractéristiques :



Contractuels occupant un emploi permanent : répartition par filière



Pyramide des âges au 31.12.2018 :

Age*	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
moins de 25 ans	11	94	35
25 à 29 ans	127	130	49
30 à 34 ans	297	151	17
35 à 39 ans	465	152	14
40 à 44 ans	590	177	14
45 à 49 ans	1146	181	9
50 à 54 ans	1524	159	8
55 à 59 ans	1392	134	5
60 à 64 ans	528	57	2
65 ans et plus	24	1	1
TOTAL	6104	1236	154

Enfin, le bilan social 2018 fait apparaître les décompositions de rémunérations suivantes :

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes		dont primes et indemnités au titre de l'article 111		dont primes et indemnités (y.c. heures supplémentaires) relevant de l'article 88 (hors remboursement de frais)		dont NBI		dont heures supplémentaires ou complémentaires (hors article 88)	
	3.1.1		3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 883 704	20 325 818	329 517	1 113 617	2 074 551	6 667 856	38 106	141 341		0
Catégorie B	1 662 831	7 516 644	110 896	461 421	463 726	2 075 261	17 134	23 379	19 077	25 191
Catégorie C	25 074 412	91 987 364	1 661 285	6 141 864	4 880 263	18 558 998	223 090	469 000	111 717	115 986
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)										
Total	32 620 948	119 829 826	2 101 698	7 716 901	7 418 540	27 302 115	278 330	633 720	130 794	141 177

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1		3.2.1.1		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	2 821 183	9 589 833	1 052 806	3 320 744		972
Catégorie B	339 000	705 806	94 829	185 626	627	2 309
Catégorie C	3 884 010	14 199 789	734 885	2 632 845	15 736	22 411
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)						
Total	7 044 194	24 495 428	1 882 520	6 139 215	16 363	25 692